
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mercredi 17 février 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, maire, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Isabelle Brunier, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Claudia Heberlein Simonett, Véronique Paris, Chantal Perret-Gentil, Annina Pfund, MM. Georges Queloz, Jean Sanchez et Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare et Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 février 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 février et mercredi 17 février 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Comme je n'étais pas présent à la séance de 17 h, je réponds maintenant à la question posée hier par M. Brandt. Que s'est-il passé, disait-il, lors de l'avant-dernier match de hockey aux Vernets, quand l'horloge puis la sonorisation sont tombées en panne? Le Service des sports indique, je cite, que la panne a duré au maximum cinq minutes et que le système s'est remis en marche sans intervention de la part des électriciens. Après vérification, il s'avère que le câble d'alimentation qui amène l'électricité depuis les tableaux à la cabine de chronométrage – qui, elle, alimente l'horloge du vidéotron – était légèrement abîmé, ce qui aurait pu provoquer la panne en question. Depuis ce câble a été remplacé et tout a été vérifié.

En ce qui concerne la sonorisation, il est vrai qu'il y a eu des problèmes ces derniers temps, à la suite des travaux de rénovation. J'ai aussi constaté, la dernière fois que j'ai assisté à un match, que la sonorisation était assez mauvaise. Avec mon collègue Pagani, nous avons mandaté quelqu'un pour voir comment l'améliorer. Mais en tout cas elle n'est pas tombée en panne.

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les deux pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission des pétitions:

- P-243, «Chemin sécurisé pour les écoliers du quartier de Saint-Gervais»;
- P-244, «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!».

Nous passons à l'interpellation I-201 du 16 septembre 2009: «Qui décide du prix du pain (feux d'artifice des Fêtes de Genève)?» Je passe la parole à M. Piguet...

M. Thierry Piguet (S). Madame la présidente, c'est en effet le moment de me donner la parole, cinq mois après que j'ai déposé cette interpellation... Je rappellerai, pour la forme, qu'une interpellation est une question qui demande un développement de la part de la personne qui la pose, puis de la part du magistrat ou de la magistrate qui répond. Il est ensuite possible de dupliquer, voire d'ouvrir la discussion.

En l'occurrence, je demande formellement que le bureau inscrive les interpellations à la suite des questions orales, pour qu'elles soient obligatoirement développées à la séance suivant leur dépôt. En effet, une interpellation, généralement, concerne un objet ou une problématique d'actualité et n'a souvent plus de raison d'être après un certain temps, Madame la présidente...

La présidente. Monsieur Piguet, j'ai bien entendu votre demande. Poursuivez, s'il vous plaît...

M. Thierry Piguet. Cette interpellation-ci a toutefois encore sa raison d'être, heureusement, car les feux d'artifice des Fêtes de Genève reviennent chaque année. Cela dit, le magistrat, M. Pierre Maudet, n'étant pas encore là, je souhaite reprendre la parole plus tard, afin qu'il puisse répliquer et que je puisse dupliquer dans une joute extraordinaire... On m'a dit qu'il s'était rendu à l'inauguration des 100 ans du Musée d'art et d'histoire. J'y étais aussi, en tant qu'homme de culture, mais je n'ai pas réussi à le voir dans la foule. Il a dû se perdre dans les couloirs du bâtiment Camoletti, bien que la signalétique pour trouver la sortie soit suffisamment claire... Toujours est-il, Madame la présidente, que je ferai mon interpellation lorsque le magistrat radical sera à son poste!

La présidente. Bien, nous passons donc au point suivant.

5. Motion du 23 février 2009 de MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, M^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio et Martine Sumi: «L'apprentissage tout au long de la vie: un enjeu pour lutter contre l'inégalité des chances» (M-850)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'égalité des chances comme principe fondamental de notre collectivité;
- le fossé qui sépare aujourd'hui ce principe de la réalité;
- la société de savoirs dans laquelle nous évoluons;
- l'apprentissage tout au long de la vie comme une possibilité de développer, approfondir ou enrichir des connaissances;
- l'opportunité de pouvoir acquérir des connaissances comme un vecteur d'égalité des chances,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, notamment dans le cadre de la révision du statut de la fonction publique municipale, de mettre en place tous les aménagements nécessaires pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie.

M. Grégoire Carasso (S). Cette motion pose la problématique de l'apprentissage tout au long de la vie, pour ne pas employer l'acronyme anglais *LLL*, *Long Life Learning*, concept qui commence à être de plus en plus répandu et qui pose les questions de l'égalité des chances, ou plutôt de l'inégalité des chances face à la formation. Tout le monde sait dans cette enceinte à quel point – c'était déjà le cas hier, mais c'est encore plus vrai aujourd'hui et ce le sera d'autant plus demain – la formation est un enjeu essentiel pour les perspectives professionnelles et sociales de tout être humain qui, dans notre société occidentale et au-delà, aspire à un avenir réjouissant.

En ce sens, la capacité des collectivités publiques d'être un fer de lance pour promouvoir et offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, au-delà du carcan relativement étroit de la formation obligatoire, est essentielle. Il y a plus d'une année, lorsque les propositions de révision du statut de la fonction publique ont commencé à filtrer, il a semblé important au groupe socialiste

¹ «Mémorial 166^e année»: Annonce, 4901.

d'attirer l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal sur cet enjeu. En effet, si les compétences en matière d'enseignement n'appartiennent pas aux communes, elles peuvent intervenir de manière avant-gardiste en tant qu'employeurs; cela signifie concrètement développer l'offre de formation continue à l'interne et à l'externe.

Certes, ce sont des actions qui se développent de plus en plus dans notre commune, mais il s'agit aussi – et c'est surtout ce type de perspective que nous avons à l'esprit lorsque la motion a été déposée – de permettre à des collaborateurs de prendre des congés, de trouver des arrangements pour suivre des formations à une période de leur vie qui ne leur offre évidemment pas la même marge de manœuvre que lors de leurs jeunes années. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour l'accueil favorable que vous réserverez à cette motion.

Préconsultation

M. Olivier Fiumelli (R). Voilà une motion intéressante du groupe socialiste, mais dont nous ne comprenons pas pourquoi elle n'a pas été retirée. En effet, elle fait référence à la révision du statut de la fonction publique municipale. Or, en commission des finances, le groupe socialiste ne cesse de dire qu'il ne faut plus toucher au nouveau statut qui nous a été soumis, au motif qu'il a été âprement négocié entre le Conseil administratif, les syndicats et la commission du personnel. Il est donc incompréhensible que le groupe socialiste vienne maintenant avec une motion qui ne demande rien d'autre que ce qui figure déjà aux articles 16 et suivants du statut. Le chapitre sur la formation continue dans le nouveau statut de la fonction publique nous convient très bien. Cette motion est aujourd'hui obsolète et je propose que le groupe socialiste la retire.

Je ferai encore une remarque sur le vocabulaire employé par les motionnaires, complètement désuet à mon sens. L'apprentissage est le premier métier qu'on apprend au début de sa carrière professionnelle et parler «d'apprentissage tout au long de la vie» n'a strictement aucun sens: aujourd'hui, on parle plutôt de formation continue, de bilan de compétences, de requalification, etc. Non seulement ce texte est obsolète, mais, en plus, il n'est pas bon, même s'il part d'une excellente intention du groupe socialiste.

Pour notre part, nous n'enverrons en tout cas pas cette motion en commission, car cela n'aurait aucun sens. Je demande donc formellement au groupe socialiste de retirer cette motion ce soir.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). En lisant cette motion et surtout son invite, je suis restée quelques minutes désorientée en me demandant si les motionnaires avaient rompu tout contact avec leur magistrat, Sandrine Salerno. Trêve de plaisanterie, redevenons sérieux! Les considérants peuvent en effet retenir l'attention, car il est vrai que la formation continue aujourd'hui est d'une importance capitale pour rester au faîte de son métier, mais également pour acquérir divers savoir-faire qui seront utiles par la suite. Tous sont d'accord pour dire que les générations actuelles et futures n'exerceront plus un métier, mais plusieurs.

Je ne parlerai pas du statut, le préopinant radical l'ayant fait. Cependant, demander au Conseil administratif «de mettre en place tous les aménagements nécessaires pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie», quand on connaît ce qui se fait aujourd'hui et ce qui est offert au personnel de la Ville, nous laisse vraiment perplexes. J'aimerais quand même rappeler que la formation continue n'est pas la seule et unique responsabilité de l'employeur, mais également celle de tout un chacun, qui doit se responsabiliser face à sa carrière.

Pour revenir à notre municipalité, elle assume déjà au mieux cette responsabilité. L'inégalité des chances évoquée dans la motion peut trouver largement, avec les offres actuelles, de quoi s'estomper. Mais restera toujours l'inégalité des talents et, contre cela, aucune motion n'aura jamais le moindre effet!

Trois raisons amènent le groupe de l'Union démocratique du centre à refuser cette motion. La première est que nous estimons que le Conseil administratif a d'autres tâches plus urgentes à résoudre que celle-ci. La deuxième est que nous pensons que la Ville est déjà fort bien armée en matière de formation et de formation continue, avec tout ce que cela comporte. La troisième raison est que, d'après les différentes informations communiquées par la conseillère administrative et la responsable de la Direction des ressources humaines, nous leur faisons totalement confiance pour réfléchir aux aménagements nécessaires, sans qu'il y ait besoin d'une motion pour les leur rappeler. Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera donc cette motion.

M. Armand Schweingruber (L). Un certain nombre de choses auxquelles je me rallie ont déjà été dites, mais je me permets de revenir sur quelques points. Cette motion me fait un peu l'effet d'une devise du style: «Liberté, égalité, fraternité», «Un pour tous, tous pour un»... Or les devises ne prennent corps que si des personnes s'engagent pour les concrétiser. Si ces conditions ne sont pas réalisées, la devise se réduit au slogan, si ce n'est au cliché.

Je pense qu'avec cette motion on est assez loin du compte et je vais vous dire pourquoi. On est ici dans le domaine assez délicat des relations humaines dans l'entreprise. La Ville de Genève est une grande entreprise et, pour que le concept

de perfectionnement professionnel fonctionne, il faut de l'empathie réciproque. Cela ne s'écrit pas forcément dans les règlements, cela dépend des capacités humaines du groupe de patrons que forme le Conseil administratif, des cadres ainsi que du personnel qui serait le récipiendaire de telles propositions. Il faut de l'empathie, comme je l'ai dit, et si la qualité des relations humaines n'est pas réalisée à l'intérieur de l'entreprise, il ne se passe rien, on arrive dans le mur, cela ne peut pas se concrétiser.

En ce qui concerne le fond du problème, cette motion enfonce deux portes ouvertes – on y a déjà fait allusion. D'une part, le programme de formation pour le personnel de la Ville – je l'ai dans mes mains – offre 102 cours de formation pour l'ensemble de l'année 2010. Qui dit mieux? A cet égard, la motion n'apporte rien.

D'autre part, le projet de nouveau statut de la fonction publique municipale traite déjà le sujet de façon très complète. Je ne résiste pas à l'envie de vous relire les articles 13, 14 et 15 de ce projet, sous la section Formation continue: «Art. 13 Concept. ¹Le Conseil administratif adopte un concept de formation continue du personnel visant à améliorer la qualité des prestations de l'administration municipale et à encourager le développement professionnel des membres du personnel. ²Le concept de formation continue du personnel est fondé sur la responsabilité conjointe des cadres et des membres du personnel en matière de formation continue. ³Il définit les mesures permettant d'assurer que les compétences requises pour l'exercice des fonctions sont régulièrement mises à niveau et que les compétences acquises sont valorisées dans toute la mesure du possible. ⁴Il est mis en œuvre notamment par une offre de formation et de perfectionnement correspondant aux besoins des différents services et de leur personnel. Art. 14 Modalités. ¹Le Conseil administratif règle les conditions dans lesquelles les membres du personnel peuvent prétendre à un congé ou une décharge horaire aux fins de formation, ainsi qu'à la prise en charge par la Ville de Genève des frais de formation. Il détermine dans quels cas un remboursement des frais de formation pris en charge par la Ville de Genève, y compris le salaire versé pendant la formation, peut être exigé des bénéficiaires. ²Le Conseil administratif définit également dans quelle mesure et à quelles conditions les membres du personnel sont tenus de suivre des formations déterminées. Art. 15 Commission de formation continue. Le Conseil administratif institue par règlement une commission de formation continue dont il définit la composition, la mission et le fonctionnement.»

Face à ce texte, je dois dire que nous n'avons rien à faire du papier qui est soumis à notre vote, il est strictement inutile. J'ajoute que c'est un des textes d'importance nulle qui encombrant notre ordre du jour de façon inutile.

A ce propos, je me permets d'ajouter un souvenir personnel. Quand j'étais jeune – c'était il y a assez longtemps – j'ai eu la chance de suivre des cours de formation auprès d'un des grands patrons de l'économie suisse, qui avait fait une brillante

carrière chez Nestlé, chez Swissair et à la Direction générale des PTT. C'était un homme absolument remarquable et je n'ai jamais oublié une phrase qu'il avait prononcée en conclusion de l'un de ses cours: «Les règlements sont la prothèse intellectuelle des gens sans imagination.» Comme vous le devinez, le groupe libéral s'opposera à cette motion, parce qu'elle n'a pas de sens. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Malheureusement, je n'ai pas de bouquin à lire ici... mais les Verts refuseront également cette motion. Comme cela a été dit par plusieurs intervenants, de nombreuses formations sont offertes aux personnes qui travaillent à la Ville et elles seront encore renforcées, nous en sommes ravis.

Par contre, si l'idée d'une formation continue est excellente, elle l'est pour toute la population et pas uniquement pour l'administration municipale. C'est en ce sens que nous ne comprenons pas vraiment cette motion. En effet, pourquoi offrir au personnel de l'administration municipale des cours qui existent déjà, au lieu de proposer quelque chose à toute la population? Si on veut vraiment favoriser la formation continue, alors faisons-le pour toute la population! D'autant qu'un des considérants parle de «l'égalité des chances comme principe fondamental de notre collectivité». Oui, l'égalité des chances est un principe fondamental et nous sommes totalement d'accord avec cette phrase. Cependant, l'égalité des chances existe au sein de l'administration municipale et, si on veut vraiment l'égalité des chances, on ne fait pas ce genre de motion, mais une motion demandant que la Ville mette en place une structure pour aider toute la population, toutes les personnes qui le désirent, à se former.

M. Jacques Baud (HP). Non, non et non! Voilà une motion d'une hypocrisie crasse! L'égalité des chances n'existe pas, ce n'est pas dans la nature, il n'y a pas deux êtres humains pareils, il y en a des gros, des gras, des petits, des intelligents, des cons, tout ce qu'on veut...

Pourquoi laisser croire aux jeunes qu'ils ont tous la même chance, alors que ce n'est pas vrai, que cela n'existe pas dans la nature? Quant à l'apprentissage, je peux vous le dire, car je suis vieux: toute la vie est un apprentissage, et je n'ai pas terminé le mien. Tous les jours, on apprend quelque chose et si on arrête de faire son apprentissage, au bout de quelques années on est complètement dépassé et on sort des conneries, même avec un doctorat! J'en ai vu des médecins ou des avocats qui ne connaissaient plus leur sujet, parce que les soins ou les lois avaient changé entre-temps.

Alors, arrêtons cette hypocrisie! Il est criminel de laisser croire aux jeunes qu'ils ont tous la même chance. Que l'on donne le maximum de chances à cha-

cun, en expliquant que la vie est un long apprentissage, oui, cela il faut le faire. Mais je refuse le côté politicard de cette motion, et je voterai donc non!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous avons été très étonnés par cette motion, sachant que la magistrate en charge de la formation du personnel de la Ville de Genève est M^{me} Sandrine Salerno, une socialiste qui défend les principes d'égalité et de solidarité... Que le groupe socialiste travaille en étroite collaboration avec ses deux magistrats nous semblerait la moindre des choses!

Par rapport au concept présenté, il a été dit tout à l'heure que la motion enfonçait des portes ouvertes. En effet, qui peut être contre l'apprentissage tout au long de la vie? Mon collègue radical, tout à l'heure, jouait un peu sur les mots en disant que l'apprentissage est un concept réservé aux jeunes. En réalité l'apprentissage se fait bel et bien tout au long de la vie, comme le soulignait notre collègue Baud avec vigueur, quoique sans comprendre, me semble-t-il, la motion socialiste. Oui, on se forme, on apprend tout au long de la vie, et les socialistes, en contact avec leur magistrate, veulent sans doute nous dire par cette motion qu'il y a encore des choses à faire pour améliorer la formation du personnel.

Il convient de permettre à des personnes peu qualifiées d'atteindre un certain niveau, d'entrer dans une formation, parce que c'est ainsi qu'on peut répondre aux exigences des différents métiers, aux exigences dans sa place de travail et qu'on peut égaler les personnes qui ont déjà les qualifications requises. Donc, dans ce sens et en cohérence avec le concept qui nous est présenté, le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion.

M. Christian Zaugg (AGT). Nos camarades socialistes sont tout à fait pardonnes. Cette motion munie de dix étoiles a traîné pas mal de temps dans les ordres du jour et, depuis, le nouveau statut du personnel qui consacre – comme le relevait M. Schweingruber – le concept de formation continue nous a été soumis. Cette motion est par conséquent obsolète et je pense que nos amis socialistes devraient la retirer.

M. Grégoire Carasso (S). C'est avec grand plaisir que je me suis fait, comme on dit à la campagne, «laver la gueule»... Je le dis avec un grand sourire, notamment à l'intention de M. Schweingruber qui, non sans dépeindre un texte ridicule et inutile, nous a fait l'honneur d'une longue intervention d'une dizaine de minutes. Manifestement, il a dû y trouver un certain plaisir, mais je vous le promets, je ne vous infligerai pas une telle souffrance...

Je connais relativement bien le programme de formation de la Ville, puisque j'aurai le plaisir de suivre, pour la première fois cette année, trois cours qui sont également proposés aux conseillers municipaux. C'est donc une excellente brochure et cela me permet de relever à quel point le Conseil municipal semble au fait de la politique des ressources humaines de la Ville de Genève, de ses développements en matière de formation continue. Pour ma part, lorsque j'ai déposé cette motion, il y a plus d'une année, non seulement je n'en avais pas conscience, mais je pouvais encore moins imaginer le résultat de la négociation entre les syndicats et la Ville de Genève, s'agissant du statut du personnel. Mesdames et Messieurs, vous me dites aujourd'hui que le résultat est bon et je le confirme: dès lors qu'il y a un compromis entre syndicats et employeurs, c'est par essence un bon compromis.

Il n'empêche que l'intention politique de la motion demeure, à savoir favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, pas seulement par le biais d'un cours ici ou là, pour distraire le quotidien professionnel, mais grâce à un réel objectif de formation tel qu'il a notamment été défini dans la «Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie», charte qui ne date pas de Mathusalem, mais de l'année passée. Vous ne pouvez être insensibles à ce type d'objectif politique, pas plus qu'au rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Là, je m'adresse notamment aux rangs de l'Entente, qui se réfèrent volontiers aux rapports de l'OCDE. Ce rapport mettait en évidence la relative bonne compétitivité de la Suisse, en se basant sur des critères que je critique en partie, mais en relevant deux problèmes que nous connaissons bien: le logement et l'éducation.

Le système suisse est à bien des égards trop inégalitaire, parce qu'à la différence de plusieurs pays européens les possibilités de se former, non seulement lorsqu'on est jeune, mais aussi à d'autres occasions dans son parcours de vie, sont restreintes. Suivre une formation qualifiante, certifiante, au terme de laquelle on obtient un diplôme, c'est possible pour celles et ceux qui allongent 10 000 ou 20 000 francs pour un MBA en emploi. Mais pour Monsieur ou Madame Toutle-Monde, réussir à intégrer une formation pour acquérir une langue, un CFC, un diplôme, c'est aujourd'hui quasiment mission impossible.

Par conséquent, je souhaitais simplement, avec ce texte, inciter l'administration municipale à favoriser ce type de perspective. Je pense que le XXI^e siècle sera le siècle de la formation et, si la Ville de Genève pouvait être un fer de lance en la matière, je m'en féliciterais. Je souhaite donc maintenir cette motion et qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif. Celles et ceux qui s'y opposeront décideront de l'éliminer tout simplement, car j'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'intérêt de l'étudier plus avant en commission.

Mise aux voix, la motion est refusée par 35 non contre 24 oui (4 abstentions).

6. Motion du 11 mars 2009 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Une retraite pour les artistes» (M-851)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la fragilité économique est inhérente au statut d'artiste;
- l'immense difficulté, voire l'exclusion, des artistes à pouvoir constituer une retraite au sens du deuxième pilier des assurances sociales suisses;
- les conclusions de l'étude réalisée par l'Office fédéral de la culture et l'Office fédéral des assurances sociales qui recommandent un traitement spécifique à la couverture sociale des artistes;
- les deux forums «Art, culture et création» organisés par le Rassemblement des artistes et des acteurs culturels (RAAC) à Genève;
- les conclusions du groupe de travail sur le statut social des artistes élaborées dans le cadre des travaux de ces deux forums ainsi que celles de la Fondation de prévoyance Artes et Comoedia,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remplir son rôle de prévoyance sociale auprès du monde de la culture en:

- majorant la part de toute subvention destinée à des salaires, honoraires, cachets rétribuant des artistes d'une cotisation volontaire employeur dès le premier franc versé et indépendamment de la durée de l'engagement;
- confiant la gestion des comptes personnels des artistes à la caisse la plus appropriée;
- versant les cotisations de retraite directement à la caisse retenue;
- rappelant aux subventionné-e-s leurs devoirs d'employeurs pour le premier pilier et autres assurances sociales obligatoires.

M^{me} Martine Sumi (S). Mesdames et Messieurs, je vais donc vous parler du droit à une retraite aussi pour les artistes. Dans notre pays, nous avons la chance de disposer d'un système de retraite et de prévoyance relativement solide, basé sur trois piliers. Ce système comporte toutefois des lacunes importantes,

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 5399.

prétérissant des populations bien déterminées. Celle qui nous concerne aujourd'hui est la population des artistes.

Ici, je rappelle brièvement que le premier pilier est celui de l'AVS. C'est la facette la plus sociale et la plus solidaire de la prévoyance professionnelle, qui sert à couvrir les besoins vitaux de la population, c'est-à-dire avoir un toit, manger et s'habiller.

Le deuxième pilier, qui nous préoccupe aujourd'hui, est celui prévu par la loi sur la prévoyance professionnelle. C'est un système conçu, pensé pour des carrières à plein temps sans interruption. C'est d'ailleurs seulement à ces conditions qu'on peut espérer conserver à peu près le même train de vie quand on n'est plus actif ou active. Mais il nous faut déjà nuancer ce propos: encore faudrait-il ne pas changer tout le temps, au fur et à mesure du processus, les règles du jeu – nous allons devoir voter sur le taux de conversion au mois de mars – car ces changements menacent la solidité du deuxième pilier.

Le troisième pilier, sur lequel je ne vais pas m'étendre, est l'épargne volontaire, qu'on peut défalquer de sa déclaration d'impôts, car ces sommes sont bloquées jusqu'à l'âge de la retraite. D'ailleurs, ce troisième pilier n'est accessible qu'à une infime partie de la population, qui est déjà généralement très à l'aise dans les deux premiers piliers.

Venons-en à la motion proprement dite. Peinant déjà à cotiser au premier pilier, les artistes sont une des communautés les plus précarisées en matière de retraite. Et l'intermittence de leurs revenus les prive, pour 80 à 90% des cas, de toute participation à un deuxième pilier. Les artistes, oui, mais aussi leurs familles, se trouvent ainsi exclus, de facto, du système social de la retraite en Suisse. Cette non-couverture sociale pose problème, du reste, non seulement au moment de la retraite proprement dite, mais aussi en cas d'invalidité ou de décès. Ce sont alors des veufs, des veuves, des orphelins qui sont prétérités. Actuellement, les seules solutions relèvent de l'aide sociale et du monde caritatif.

Il nous semble important que le monde de la culture soit aussi reconnu dans son droit à une couverture sociale, droit ouvert par un traitement spécifique, recommandé du reste depuis le 1^{er} mai 2009 par l'Office fédéral des assurances sociales. Les difficultés liées au fait d'être exclu de la protection sociale ont été maintes fois relevées lors des réunions du RAAC (Rassemblement des artistes et des acteurs culturels), mais aussi, plus largement, par le monde des artistes et de la culture.

Nous n'attendons pas du Conseil administratif ni de ce plénum qu'ils se muent en actionnaires, en spécialistes des assurances sociales, en actuaires, en gestionnaires de fortune ou en démographes, mais nous souhaitons que se dégage une volonté politique, la volonté d'assumer sa responsabilité d'employeur

Motion: une retraite pour les artistes

prévoyant, par le biais du versement des subventions au monde de la culture. C'est pourquoi nous recommandons que cette motion soit envoyée à la commission des arts et de la culture, afin de réfléchir à un réel encouragement des retraites pour les artistes. Il s'agit d'être imaginatif, de trouver des pistes pour que notre Ville assume son rôle et sa responsabilité d'employeur, et pour que les artistes et leurs familles aient aussi droit à des rentes de vieillesse, d'invalidité, de veuvage et, éventuellement, d'orphelins.

Pour les artistes et leurs familles, nous vous demandons de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, de sorte que la Ville de Genève joue un rôle de pionnière en réfléchissant à son rôle d'employeur, prévoyant et responsable envers les artistes.

Préconsultation

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs, une retraite pour les artistes, pour tous les artistes, c'est la gauche qui le proclame. Moi, je veux bien, mais il n'empêche que n'est pas artiste qui veut! Qui dit assurance dit cotisations, mais comment les artistes payeront-ils leurs cotisations? Pour la plupart, ils n'ont pas un rond, ils n'ont pas de quoi bouffer et sont dans la misère. En plus, ils passent leur vie à voyager, non pas de Carouge à Plan-les-Ouates, mais sur la planète tout entière, pour s'inspirer, pour créer. La création exige une liberté totale.

Dans toute l'histoire de l'humanité, c'est à travers les artistes que les civilisations se sont bâties. Il faut que l'artiste reste libre. Alors, prévoir une assurance, une retraite pour les artistes, je veux bien, mais comment faire? Un artiste devrait-il rester à Genève comme un fonctionnaire? Il ne pourra plus bouger, tous les mois il devra payer sa cotisation, mais avec quel argent? Ou alors il touchera des subventions et devra s'inféoder à un parti politique, faute de quoi, s'il n'est pas dans le bon parti, il n'aura pas de subvention. C'est d'ailleurs déjà le cas en partie...

Pour ma part, je vous le rappelle, je suis comédien, j'ai travaillé à la Comédie-Française; je suis photographe, j'ai eu le Prix Kodak à New York; je suis écrivain, j'ai eu le prix Lutèce à Paris; je suis architecte, je suis un artiste... Je sais ce qu'est être un artiste et j'en ai sacrément bavé. Aujourd'hui, j'ai 80 ans et j'ai une retraite, une rente AI. C'est miraculeux, j'en suis très heureux et je ne vais pas cracher dessus, je peux vous le garantir. Néanmoins, un artiste crée toute sa vie, il ne prend jamais de retraite, parce que le jour où il prend sa retraite, c'est qu'il meurt! Physiquement, il meurt, car il ne peut vivre sans créer, c'est matériellement impossible. Et des artistes, j'en ai connu, des Giacometti, des Cingria, des Jovet, des Barraud, et beaucoup d'autres. Ces gens ne pouvaient s'arrêter de créer, sinon ils mouraient.

Alors, votre idée de retraite pour tous les artistes, c'est bien, mais c'est comme aligner des noix sur un bâton: cela ne tient pas debout, c'est matériellement impossible. Comment ferez-vous pour ceux qui quittent Genève, qui seront partis je ne sais où, en Chine, au Canada, pour progresser, pour créer? Qu'allez-vous faire? Actuellement, les artistes sont affiliés à l'AVS à laquelle ils doivent cotiser, c'est la loi. Ils ont donc déjà une retraite. Alors, je veux bien envoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, mais je ne vois pas quelle solution vous trouverez pour obliger un artiste à payer ses cotisations, alors qu'il voyage à travers le monde. Et celui qui n'a pas de quoi bouffer, comment fera-t-il? Il se privera de manger pour payer sa cotisation? Si vous trouvez une solution, tant mieux, mais je vous le dis franchement: je n'y crois pas!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous venons d'entendre l'intervention d'un artiste sceptique, solitaire, un peu désabusé. Il nous disait qu'il ne croyait pas tellement à une retraite pour les artistes. Il en a connu et, d'après lui, ils vivent tous en exode, ils voyagent et n'auraient finalement pas besoin de retraite. Or ce n'est pas le discours que tiennent les artistes qu'a bien voulu écouter la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, vous savez que, l'année passée, le Rassemblement des artistes et des acteurs culturels a rencontré les autorités. Or le RAAC réclame des solutions, ou en tout cas qu'on cherche, qu'on expérimente, pour remédier à des situations trop précaires. La Ville de Genève, je le rappelle, a un budget culturel de 230 millions et dès lors qu'elle distribue autant d'argent, elle a une responsabilité face aux artistes. Nous devons donc trouver des solutions et c'est la raison pour laquelle nous entrons en matière sur cette motion.

Certes, je ne dirai pas que cette motion est parfaite, car elle est trop précise, trop orientée, mais elle va nous permettre d'étudier le sujet, d'approcher les artistes, de les auditionner et de voir quelle est la meilleure solution à leur proposer, au nom de la Ville de Genève qui a une responsabilité face à ce problème. Le Parti démocrate-chrétien votera donc le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

M. Adrien Genecand (R). Effectivement, il est difficile de financer sa prévoyance quand on est un artiste. Cet aspect a été magnifiquement évoqué par le préopinant Jacques Baud. Je n'ai pas son parcours et je n'aurai pas la prétention de répéter à quel point c'est difficile, il l'a très bien fait. En revanche, j'aimerais rapprocher deux parcours similaires: celui de l'artiste et celui de l'entrepreneur, qui doivent tous deux, dans notre système des trois piliers, constituer eux-mêmes leur deuxième pilier. L'artiste et l'entrepreneur ont une passion pour leur art ou leur entreprise et, souvent, à l'âge déterminant de 60 ans, ils n'ont rien constitué, vivant leur passion sans se préoccuper de leur prévoyance. C'est là un problème

Motion: une retraite pour les artistes

pour tout indépendant. Ma foi, cela fait partie du statut d'artiste, de sa beauté: l'artiste va aux quatre coins de la planète exercer son art, charge à lui de financer sa prévoyance.

Alors, on peut envisager de lui conférer un statut de salarié, mais à quel prix? Pour les salariés, le prélèvement est pour moitié à la charge de l'employé et pour moitié à la charge de l'employeur. Mais ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs, c'est augmenter les subventions à hauteur d'un double prélèvement, puisque vous refuserez évidemment que les montants dévolus à la création s'en trouvent réduits. Si les artistes étaient d'accord de prendre la moitié de la cotisation à leur charge, l'autre moitié étant à notre charge, je n'aurais aucun problème avec la création d'un deuxième pilier obligatoire.

Mais, Mesdames et Messieurs, ce que vous voulez, c'est que la Ville prenne complètement en charge ce deuxième pilier. Alors, déposez une proposition d'augmentation des subventions pour tous les domaines artistiques de 12 à 13%. Ne nous prenez pas par les sentiments, en disant qu'il faut aider les artistes, qui ont un problème au niveau de la retraite. Certes, ils en ont un, mais comme tous les indépendants! Alors, soit nous abordons ce problème pour tous les statuts d'indépendants, soit vous présentez une proposition pour les artistes, en disant clairement qu'en plus des subventions vous voulez financer leur deuxième pilier, vous occuper de leur prévoyance et, de facto, payer 13% de plus. Si vous venez avec une proposition concrète, à ce moment, nous en discuterons!

M^{me} Maria Pérez (AGT). Tout le monde ici sait que je suis comédienne. Je ne vais pas m'autoproclamer artiste, je m'épargnerai cela et je vous l'épargnerai aussi... En revanche, je peux vous donner quelques pistes sur ce qui se pratique actuellement. Quand Maria Pérez et d'autres comédiens, à Genève et en Suisse, travaillent en institution, je dirai qu'ils gagnent très correctement leur vie, même si c'est évidemment à leur niveau, toujours en dessous de ce que peuvent gagner certaines personnes ici. Dans ce cas, ils cotisent automatiquement au deuxième pilier.

Par contre, quand ils travaillent avec une compagnie indépendante à Genève – c'est-à-dire une compagnie subventionnée en grande partie par la Ville et un peu par l'Etat – ils ne cotisent généralement pas au deuxième pilier, parce que les mandats sont assez courts et qu'ils arrivent rarement au salaire de 20 000 francs qui oblige tout employeur à cotiser. Voilà ce qui se pratique à Genève.

Mais quand Maria Pérez ou d'autres comédiens travaillent à Lausanne avec une compagnie indépendante, très souvent le deuxième pilier est payé. En effet, récemment, la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud ont décidé d'augmenter les subventions des compagnies indépendantes et d'obliger les employeurs à cotiser au deuxième pilier dès le 1^{er} franc de salaire. C'est là une piste de travail.

Je remercie le Parti socialiste d'avoir déposé cette motion. Elle est importante et je pense que les employeurs devraient être astreints à cotiser au deuxième pilier. Mais encore faut-il prévoir des conditions-cadres et leur en donner les moyens. En effet, quand un directeur de compagnie reçoit la moitié de la subvention qu'il a demandée, nous, les artistes, allons tous rogner sur nos salaires, pour l'amour de l'art. Nous allons également rogner sur les décors, ce qui parfois vous fait dire que nous montons des spectacles *cheap*... Cela pour souligner que les compagnies doivent avoir les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Voilà donc quelques pistes et merci encore au Parti socialiste pour cette motion, que nous renverrons bien entendu en commission.

M. Thierry Piguet (S). Madame la présidente, j'aimerais expliquer à M. Genecand qu'il ne peut pas faire un parallèle entre l'entrepreneur et l'artiste. D'abord, je m'inscris en faux contre une de ses affirmations: la plupart des artistes de la scène ne sont pas des indépendants, mais des salariés engagés par une institution ou une compagnie indépendante. Ce sont des salariés au bénéfice d'un contrat de travail, et même pas d'un contrat de mandat. Comme le rappelait la préopinante Maria Pérez, quand ils travaillent dans une institution, ils cotisent forcément pour la prévoyance et paient la part de l'employé sur leur salaire, parce que le Conseil municipal ou une autre instance a doté l'institution, la fondation ou l'association de montants permettant d'allouer des salaires et de payer les charges sociales, premier et deuxième pilier compris.

Cela n'est pas le cas des compagnies du théâtre alternatif, ou disons du théâtre off, pour éviter les polémiques... Ces compagnies cherchent un certain nombre de subventions et, comme le rappelait Maria Pérez, quand elles ne les trouvent pas, elles n'ont pas tellement d'autre solution que de réduire les salaires. A partir du moment où les salaires sont réduits, vous pensez bien qu'il n'est pas possible de payer en plus 8% de cotisations au deuxième pilier! D'autant qu'une compagnie qui produit un spectacle engage généralement les comédiens pour deux mois, voire deux mois et demi au maximum, c'est-à-dire moins que les trois mois rendant obligatoire la cotisation. Cela lui permet d'éviter des frais. Alors, oui, vous avez raison, Monsieur Genecand, l'idée est de mieux doter les productions indépendantes et de bloquer un certain montant afin que les employeurs – compagnies, créateurs de spectacles – soient obligés de cotiser au deuxième pilier, quel que soit le montant des salaires.

Maintenant, je voudrais évoquer brièvement les artistes indépendants, les musiciens par exemple, qui sont payés au cachet. Pour eux, c'est pire, car ils ne cotisent même pas au premier pilier. Ils jouent par-ci par-là, pour 200 francs la soirée, et ils sont contents s'ils se produisent deux fois par semaine. A huit fois par mois, leurs revenus ne dépassent pas 1600 francs, c'est-à-dire moins que la

Motion: une retraite pour les artistes

rente AVS de M. Baud! Cela pour dire qu'on ne peut pas comparer la situation d'un artiste avec celle d'un entrepreneur qui, lui, prend un certain risque, mais un risque calculé qui devrait lui procurer un certain rendement. On ne peut donc faire ce parallèle entre artiste et entrepreneur.

Je n'irai pas plus loin, sauf pour dire qu'il y a des solutions à trouver. M. Baud se demandait comment on allait faire. Eh bien, cette motion permettra justement de donner la réponse. Il s'agit de la renvoyer à la commission des arts et de la culture, de se poser des questions, de voir ce qui se passe ailleurs en Suisse, car il y a effectivement des villes et des cantons qui ont trouvé le moyen de faire en sorte que les artistes arrivés à l'âge de la retraite puissent bénéficier, en plus des 1800 francs d'AVS, d'un petit pactole leur permettant de vivre décemment.

C'est là aussi une demande du RAAC, émise lors des forums qui ont eu lieu l'année dernière. Le Parti socialiste avait lui-même fait cette proposition durant ces forums, car pour nous il est important de reconsidérer la place de l'artiste et de lui fournir le minimum requis pour vivre à la retraite. Voilà pourquoi nous vous demandons de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture. Cela permettra à des personnes intelligentes comme M. Genecand de mieux comprendre la problématique, la complexité du monde artistique, ses contraintes, et de trouver des solutions afin que l'artiste revienne sur la scène un peu mieux loti, comme le disait le prince de Conti quand il subventionnait M. Molière!

La présidente. Mesdames et Messieurs, je me permets de vous rappeler que le renvoi de la motion en commission a été demandé. Or, il nous semble, au bureau, que vous êtes en train de faire le débat de commission... Libre à vous, mais nous voulions vous le signaler.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Madame la présidente, je vais, moi aussi, dire et répéter des choses qui me semblent importantes. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes en 2010, au XXI^e siècle! Certes, j'ai entendu, de la part d'un collègue, qu'un artiste meurt s'il prend sa retraite, mais il ne s'agit pas de cela. Un artiste meurt, ne survit pas s'il n'a pas d'argent à sa retraite, mais il risque aussi de mourir avant la retraite. La question n'est pas de tuer l'artiste et sa créativité en cours de route, mais de lui donner les moyens de subsister.

En réalité, le problème vient du manque de considération notable qu'on a pour les artistes, du fait qu'on ne reconnaît pas à sa juste valeur leur travail, d'où la difficulté d'évaluer leur salaire. On peut dire, comme certains, qu'il faut les comparer aux entrepreneurs, ou vouloir, comme d'autres, les comparer aux salariés. Quoi qu'il en soit, le statut des artistes change et je connais bien peu d'artistes qui restent salariés ou indépendants toute leur vie. J'en connais par

contre beaucoup qui sont engagés en tant qu'intermittents, donc en tant que salariés, pendant une période, et qui auront également des mandats en tant qu'indépendants. Les artistes passent d'un état à l'autre et leur statut n'est pas fixe. C'est ce qui explique que les caisses de compensation et de chômage aient beaucoup de peine à mettre les artistes dans les petites cases... Il en va de même pour les cotisations AVS et deuxième pilier: on ne sait pas où les classer, comment faire...

Je pense donc qu'il faut commencer par considérer les artistes à leur juste valeur, les payer dignement pour le travail qu'ils effectuent, reconnaître que ce travail est important pour la société. A cet égard, nous avons entendu tout récemment, à la commission des arts et de la culture, M. Jauslin, de l'Office fédéral de la culture. Celui-ci nous rappelait quel était l'apport de la culture pour la Confédération, en disant que c'était le plus gros générateur d'emplois! Ce n'est donc pas anodin, mais le problème, c'est que les milieux artistiques ont souvent de la peine à aborder la question économique.

Ce sont là des choses qui doivent être débattues et c'est pourquoi il nous semble important de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture. La solution ne viendra pas en un jour, mais il y a déjà eu les travaux du RAAC et ceux d'autres mouvements qui défendent également les droits des artistes. Il faut continuer à débattre, mais les solutions passeront avant tout par une réelle prise en considération du travail des artistes. Et, s'il vous plaît, arrêtez avec le mythe des artistes qui créent dans leur cave avec trois fois rien! Les banquiers, eux, ne se posent pas autant de questions au moment de s'attribuer des bonus!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Les libéraux ont bien écouté les motionnaires, mais ils ne sont pas sûrs d'avoir bien compris. Dans le milieu des artistes, que je côtoie régulièrement, la vraie problématique est moins de savoir quand ils pourront s'arrêter en étant payés, que de savoir combien de temps ils pourront continuer à monter sur les planches. A cet égard, je suis très sensible à l'argument de M. Baud. Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, connaissez sans doute des artistes dont la principale préoccupation est de savoir s'ils ont vraiment envie de s'arrêter! Comme musicienne, je donnerai l'exemple d'Hugues Cuénod qui, à l'âge de 100 ans, chantait encore *L'Histoire de Babar* de Poulenc! De même, Hans Erni, à 100 ans, vient de dessiner, pour la Ville de Genève, une fresque qui a été posée sur le mur d'enceinte de l'ONU et qui nous honore.

Cela pour dire que nous, les libéraux, aimerions répondre aux vrais besoins des artistes. Car ils ont des besoins et le RAAC, récemment constitué, nous a rendus attentifs au fait qu'ils pouvaient avoir envie de s'arrêter. C'est légitime et nous souhaitons soutenir ceux qui n'en peuvent plus et qui ont beaucoup donné. Les libéraux sont les premiers à vouloir prendre en compte ce besoin. Mais n'y

Motion: une retraite pour les artistes

aurait-il pas lieu de considérer également ceux qui ne veulent pas s'arrêter et qui devraient pouvoir continuer? Aujourd'hui, nous estimons que nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces questions, parce que nous connaissons mal ce milieu. Ce n'est pas un débat de droite ou de gauche, c'est un débat que nous devons mener avec les artistes, qui sont généralement au-dessus des fractions politiques. C'est à leurs questions que nous voulons répondre, non pas seulement en tant que municipalité, mais en tenant compte de ce qui se fait au niveau cantonal et fédéral, car l'art dépasse évidemment le territoire, certes prestigieux, de la Ville de Genève! Ainsi, l'Office fédéral de la culture se préoccupe d'ores et déjà de la retraite des artistes; les Chambres fédérales ont voté une modification de la loi qui concerne principalement les gens de théâtre, mais qui peut s'étendre aux autres métiers de l'art.

Nous sommes donc ouverts, nous souhaitons mieux connaître ce milieu et répondre aux besoins des artistes, au-delà des idées préconçues et des préjugés. C'est pourquoi nous renverrons cette motion à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Martine Sumi (S). Quant à moi, je ne suis vraiment pas une artiste... (*Remarque.*) Non, pas du tout! Mais je suis allée au forum du RAAC pour entendre le monde de la culture, je suis allée à Berne pour les questions liées à la danse, et j'ai constaté qu'être exclus de la prévoyance était vraiment une préoccupation forte des milieux culturels. Certes, ce n'est pas le seul problème, je le concède, mais c'est un vrai problème et il me semble que nous devons le relayer là où nous pouvons le faire.

C'est un sujet un peu compliqué, un peu technique, un peu embêtant, mais je voudrais répéter que la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) – vous transmettez, Madame la présidente – a été conçue et pensée pour des messieurs comme vous, Monsieur Genecand, pour de jeunes hommes qui s'engagent à 22 ou 23 ans dans la vie professionnelle, qui travailleront longtemps, qui auront une carrière linéaire et qui seront alors bien couverts par le système.

En revanche, de nombreuses populations ne sont pas du tout couvertes par la LPP, étant donné qu'elle n'est obligatoire, avec un taux très bas, qu'à partir de 20 000 francs environ, et ce jusqu'à 80 000 francs. Beaucoup de monde est exclu de la LPP, et là je serai moins catégorique que mon préopinant et camarade Thierry Piguet: je rejoindrai M. Genecand, car je vois également des parallèles avec le monde des indépendants. En effet, la LPP est aussi mal conçue pour les indépendants. Mais notre problème à nous, Conseil municipal, ce sont les artistes. Nous avons la chance, dans notre Ville, d'accorder 240 millions de subventions culturelles et au titre d'employeurs de deuxième rang, si je puis dire – nous ne sommes pas les employeurs directs, mais nous subventionnons des théâtres, des

orchestres, des arts plastiques, de la danse – nous nous devons de penser aux artistes, mais aussi à leur famille, démunis à l'âge de la retraite.

Je parle ici de retraite, car c'est son nom, mais personne ne va empêcher un artiste de continuer à travailler, s'il y trouve du plaisir et qu'il peut le faire. Cela dit, tout le monde n'arrive pas à 100 ans en aussi bonne santé que M. Erni! Pour un Hans Erni, il y a je ne sais combien de peintres qui vivent et ne s'en sortiront jamais. Il est donc important que ceux qui s'investissent dans le monde des arts soient reconnus par les assurances sociales. C'est notre rôle de penser à eux et de voir comment mettre en place une protection sociale, des rentes viagères le moment venu, ainsi que des rentes pour veufs, veuves et orphelins quand cela s'avère nécessaire. Il n'y a pas de raison que cette population soit exclue.

Je suis navrée que la loi soit mal conçue pour les indépendants, mais ceux-ci seront sans doute suffisamment forts pour lutter et améliorer les choses. D'ailleurs, à propos de la situation des indépendants, j'ai un exemple très concret: ma coiffeuse est une indépendante – et non une artiste, même si elle me coiffe très bien! – qui a un problème à l'épaule, un problème de santé. Comme la plupart des petits indépendants, elle n'a jamais cotisé à la LPP et elle se retrouve aujourd'hui très dépourvue. C'est donc un vrai problème, je le reconnais, mais ce n'est pas parce que les indépendants sont mal lotis qu'il faut continuer à mal lotir les artistes! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (R). Ce soir, c'est sûr, ma naïveté est morte! Je pensais que l'artiste, par opposition au salarié, avait la liberté de création et d'esprit, je pensais naïvement qu'il faisait partie de la catégorie des indépendants... En l'occurrence, je reconnais qu'il y a des problèmes, mais ils concernent autant les indépendants que les artistes. Quant à la LPP, on ne peut cotiser qu'à 25 ans – je le dis pour M^{me} Sumi – même si, pour ma part, j'ai commencé à cotiser au premier pilier il y a déjà quelques années, ainsi qu'au troisième pilier, qui est la prévoyance individuelle.

La prévoyance est de la responsabilité de tout un chacun. Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous voulez en fait augmenter les subventions. Ne nous voilons pas la face: avec cette motion, vous voulez en fait augmenter les subventions de sorte à financer les retraites. Dites-le! Dites que cela coûtera 20% en plus, point! (*Remarques.*) Oui, car le premier pilier, c'est 7%, et le deuxième pilier 13%, ce qui fait 20%! Nous devons une reconnaissance aux artistes et c'est pourquoi nous leur donnons des subventions. Maintenant, si vous considérez que toutes les subventions culturelles sont destinées à des salariés, nous avons effectivement un problème. Je pensais naïvement que ces subventions étaient la reconnaissance d'un travail. Apparemment, elles servent à payer des salaires. Alors, soit, étudions en commission le fait que cela va nous coûter 20% de plus!

Motion d'ordre

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les motionnaires, vous semblez tout simplement oublier que, dans la loi sur la prévoyance professionnelle, il est prévu une assurance facultative et une assurance obligatoire. La prévoyance pour les indépendants est fonction de leur appartenance à un groupe professionnel, si ce groupe en a voulu. Si tel n'est pas le cas, il reste la possibilité de l'assurance facultative. Comme l'a expliqué tout à l'heure M. Jacques Baud, tout le monde n'a pas forcément envie d'avoir une prévoyance. Elle est obligatoire pour les salariés dès le 1^{er} janvier qui suit les 17 ans et à partir d'un salaire de 18 999 francs. En revanche, comme indépendante, je n'ai pas de prévoyance, Monsieur Piguet, et je me porte pourtant très bien! J'aurais pu m'assurer et je pourrais encore le faire, mais ce n'est pas mon choix. De même, un artiste, dès lors qu'il le désire, peut s'assurer, c'est une question de choix, comme d'aller à pied ou en voiture. Ceux qui ont un salaire se voient prélever un montant au titre de la prévoyance et on peut attendre des indépendants qu'ils cotisent aussi. Toujours est-il que l'organisation de la prévoyance professionnelle est une compétence fédérale, et non la compétence du miniparlement de la Ville de Genève. Dans ce sens, cette motion relève de l'absurdité et j'espère bien qu'elle sera refusée!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il nous faut quand même être cohérents! Nous ne pouvons pas nous précipiter aux forums du RAAC pour dire que nous soutenons la culture et ne pas entrer en matière sur ce type de motion. Ce n'est pas possible! L'année passée, lorsque les artistes nous ont conviés à leurs discussions, nous étions nombreux, tous partis confondus, y compris ceux de l'Entente, à dire notre intérêt pour cette problématique. Aujourd'hui, il nous faut donc donner les preuves de notre engagement. C'est ce que fera le Parti démocrate-chrétien et c'est ce que nous vous engageons à faire. Comme je l'ai dit, cette motion devra sans doute être amendée, car elle nous semble trop précise. Mais il est important d'entrer en matière et d'étudier le sujet, sachant que le budget de la culture, en Ville de Genève, se monte à plus de 230 millions de francs.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 41 oui contre 21 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (54 oui et 6 abstentions).

La présidente. Le bureau a été saisi d'une motion d'ordre du groupe des Verts, que je lis: «Renonçons à siéger le samedi 27 mars 2010. Considérant la progression réjouissante dans l'ordre du jour des séances des 16 et 17 février 2010, le fait que le parti des Verts tient son congrès annuel ce même samedi 27 mars 2010, la séance supplémentaire du samedi 27 mars 2010 est annulée.»

Il n'y a pas de demande de parole. Nous votons donc cette motion d'ordre: ceux qui souhaitent supprimer la séance votent oui.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 29 non contre 25 oui (1 abstention).

La présidente. La séance supplémentaire aura donc lieu... (*Brouhaha.*) Monsieur Froidevaux, pourriez-vous arrêter de commenter et de faire sans cesse les sous-titres? C'est insupportable! Sur ce, je passe la parole à M^{me} Olivier.

M^{me} Christiane Olivier (S). Madame la présidente, je suis désolée, je sais qu'il va y avoir des oh et des ah, mais dans le brouhaha j'ai cru que nous votions le maintien de la séance. La motion d'ordre demande la suppression de la séance et nous sommes favorables à la suppression de cette séance.

La présidente. Madame Olivier, la question posée était très claire... (*Brouhaha.*) Monsieur Froidevaux, pourriez-vous cesser de parler? Vraiment, je ne vous reconnais pas, vous qui êtes si studieux d'habitude... (*Exclamations et rires.*) Bien, par gain de paix, nous procédons à un nouveau vote: ceux qui acceptent la motion d'ordre, soit la suppression de la séance supplémentaire, votent oui!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 24 non.

La présidente. La séance du 27 mars est donc supprimée!

7. Motion du 11 mars 2009 de MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Rénovation du cimetière de Châtelaine» (M-852)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le cimetière de Châtelaine est dans un état qui n'est pas digne de la Ville de Genève;
- que l'accueil du public se fait dans des conteneurs;
- que les cérémonies ne peuvent plus se tenir dans la chapelle qui sert de dépôt;
- l'absence d'un columbarium;
- que les vestiaires hommes/femmes ne sont pas aménagés;
- que, malgré le refus par le Conseil municipal de la proposition de rénovation PR-527, cette situation n'est plus tenable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de lui représenter un crédit de rénovation du cimetière de Châtelaine en tenant compte de son état de détérioration avancé.

M. Christian Zaugg (AGT). Le cimetière de Châtelaine est dans un triste état, un état qui ne fait pas, mais pas du tout honneur à la Ville de Genève!

L'accueil du public se fait dans de sinistres conteneurs à l'entrée et les cérémonies ne peuvent plus se tenir dans la chapelle délabrée qui sert de dépôt.

Contrairement au cimetière de Saint-Georges, il n'y a pas là de columbarium, ce qui interdit tout devoir de célébration et de mémoire vis-à-vis des urnes funéraires de parents, amis ou proches des familles.

J'ajoute que les conditions de travail du personnel dans ce cimetière sont déplorables, qu'il n'existe pas de vestiaires aménagés pour les hommes et les femmes, et que cela est contraire aux dispositions réglementaires relatives au personnel de la Ville de Genève.

Cette situation inacceptable ne saurait durer. Nous avons bêtement refusé pour des raisons économiques, il y a quelque temps, un crédit pour rénover ce cimetière. Il s'agit là d'une erreur tout à fait regrettable qu'il convient aujourd'hui de réparer.

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 5400.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, chers et chères collègues, à accepter cette motion et à la renvoyer, pour ne pas perdre de temps, au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je n'étais pas présent à la séance de 17 h et je voudrais, d'abord, vous remercier d'avoir voté à l'unanimité de belles orgues pour l'Ange de la consolation, cette chapelle du cimetière Saint-Georges que mon département a restaurée il y a quelques années. C'était l'ancien crématoire et la rénovation a été magnifique. Il y a des fresques sur tissu *Jugendstil* qui sont exemplaires au niveau de l'histoire de l'art, et il y aura maintenant de belles orgues – nous aurons le plaisir d'entendre jouer M^{me} Kraft-Babel...

En ce qui concerne le cimetière de Châtelaine, je remercie Christian Zaugg de son intervention. Comme disait Claude Ketterer, ancien maire de Genève, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Je vous avais proposé, le 13 décembre 2006, une proposition PR-527 ouvrant un crédit de 1 193 200 francs pour la rénovation du cimetière et de la chapelle, sachant que les chapelles sont des lieux de recueillement aussi bien pour les croyants que pour les agnostiques ou les athées, des lieux où on lit des textes, où on écoute de la musique lors des cérémonies. La proposition prévoyait aussi un crédit de 20 000 francs destiné à l'équipement en mobilier des bâtiments d'entrée.

Il faut savoir que ce cimetière, en 1916, avait été réadapté aux besoins de l'époque: on avait agrandi la chapelle et surélevé le porche d'entrée. Après la guerre de 39-45, on a construit les bâtiments actuels sur l'emplacement de l'ancien logement du concierge. Enfin, en 1998, mon prédécesseur Michel Rossetti, qui était à la tête du département que j'ai l'honneur de présider depuis 1999, avait demandé au Conseil municipal un crédit d'étude de 45 000 francs destiné à la rénovation des bâtiments d'entrée et à la reconstruction du hangar abritant les machines horticoles. En 2002, j'avais proposé, au nom du Conseil administratif, un crédit d'étude supplémentaire de 90 000 francs, pour aller plus loin dans la phase de rénovation et de reconstruction, parce que nous étions à l'écoute des familles qui rendent visite à leurs proches décédés. Et puis, le 12 août 2005, le montant de l'opération présenté dans le devis général s'était révélé supérieur à celui inscrit au plan financier d'investissement. En fonction des priorités et en accord avec les utilisateurs, le projet de reconstruction du hangar avait été renvoyé à une date ultérieure, ce volet devant faire l'objet d'une seconde inscription au PFI.

Pour finir, j'avais déposé, le 13 décembre 2006, la proposition PR-527. Malheureusement, pour des raisons de crise budgétaire, de problèmes pécuniaires, une majorité de conseillers municipaux avaient refusé ce crédit. Aujourd'hui, vous considérez que c'était une erreur. Il ne s'agit pas de vous culpabiliser: encore une fois, je trouve que c'est très bien de le reconnaître. En effet, il s'agit vraiment de rénover ce cimetière. Si cette motion est acceptée, je reviendrai devant vous avec une proposition reformulée, voire affinée, en fonction de ce qui s'est passé depuis 2006.

A l'époque, le Parti radical était ennuyé par cette proposition. Dépenser plus d'un million pour 30 enterrements n'était pas une solution économique, disait-il, et il s'était abstenu. Le Parti libéral s'opposait au projet, estimant que ce n'était pas une priorité. On peut le comprendre, vu les problèmes budgétaires de l'époque. Les Verts s'étaient aussi abstenus. Le Parti socialiste, hélas, peut-être dans un mouvement de mauvaise humeur à l'égard du magistrat qui vous parle, s'était également abstenu. Enfin, le Parti du travail et l'Alliance de gauche, comme l'Union démocratique du centre, avaient fait de même. La présidente de la commission de l'époque avait, quant à elle, proposé un columbarium, qui avait été refusé.

En l'état, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir déposé cette motion. Nous agirons très rapidement, car ce cimetière de quartier n'est pas digne de la Ville de Genève. Vous savez que, dernièrement, nous avons restauré les allées du cimetière des Rois. Je vous invite à aller voir le travail qui a été entrepris depuis une dizaine d'années, notamment la réhabilitation de certaines tombes en désuétude, dont l'état n'était plus poétique ou charmant, mais qui avaient besoin d'être restaurées.

Vous savez que j'ai également fait transférer des tombes de Genevois, connus ou méconnus. Le plus méconnu d'entre eux est Jean-Jacques de Sellon, qui a été, au XIX^e siècle, l'un des premiers à proposer une Société des nations. C'est un homme très admiré par Robert Badinter, parce qu'il a aussi été le premier à demander l'abolition universelle de la peine de la mort. Enfin, il était le grand-père de Cavour, l'homme qui a fait l'unité italienne. C'est dire que Genève est vraiment une ville ouverte sur le monde. Cette tombe a été transférée il y a deux ans du Petit-Saconnex au cimetière des Rois, juste en face de l'entrée de la *Tribune de Genève*. C'est un monument qui est vraiment à l'honneur de Genève.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical renverra cette motion au Conseil administratif. Toutefois, nous n'allons pas faire de mea culpa, contrairement à M. Zaugg. En effet, si nous nous sommes abstenus, voire si nous avons refusé la proposition PR-527 à l'époque, ce n'était pas «bêtement» mais, comme l'a

rappelé le magistrat, parce qu'un crédit de 1,2 million pour quelques dizaines de cérémonies par an nous paraissait trop important. Aujourd'hui, je ne vois pas d'inconvénient à renvoyer cette motion au magistrat pour qu'il nous présente une nouvelle proposition. Mais je le préviens d'ores et déjà que, s'il nous propose la même proposition, à 1,2 million de francs, la position du Parti radical sera exactement la même qu'en 2007: soit nous nous abstiendrons, soit nous refuserons. Certes, si la situation n'a pas changé et si des gens préfèrent toujours aller à Châtelaine pour un enterrement, je comprends qu'il faille faire quelque chose pour ce cimetière. Mais entre faire quelque chose et faire à 1,2 million, il y a une différence! Nous examinerons donc avec attention la proposition qui nous sera faite.

Par ailleurs, j'ai entendu avec plaisir le magistrat nous remercier d'avoir doté l'Ange de la consolation de magnifiques orgues. Toutefois, quand on lit, dans le rapport PR-655 A de la commission des finances, que les orgues commandées sont bas de gamme, il n'y a pas de quoi se féliciter. L'Ange de la consolation n'accueillera pas un super instrument dont on pourra être fier dans quelques centaines d'années...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, s'il existe une égalité entre nous tous, c'est bien l'égalité devant la mort. Et, quand bien même les inhumations seraient peu nombreuses au cimetière de Châtelaine, il nous importe, à nous l'Union démocratique du centre, que des améliorations soient réalisées dans ce cimetière. C'est dans cet esprit et par respect pour les familles des défunts que nous sommes signataires de cette motion, dont nous proposons, bien entendu, le renvoi direct au Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il est des lieux qui participent de notre culture, et je pense que les cimetières en font partie. Ce sont des lieux qui réunissent les familles à des moments importants de l'existence. C'est la raison pour laquelle nous devons les entretenir. A Châtelaine, la Ville a fauté puisque, si on en est arrivé à cet état de délabrement, c'est à cause du refus de notre Conseil municipal.

Je rappelle que le Parti démocrate-chrétien avait accepté la proposition PR-527. Nous resterons cohérents avec la position prise à l'époque, car nous estimons que cette rénovation est importante. Nous demandons au magistrat de nous présenter une proposition correspondant au juste prix, sans sous-enchère au motif que nous ferions pression sur le magistrat et exercerions un chantage quelconque. La rénovation doit être faite sérieusement pour qu'elle puisse durer et que les familles se retrouvent dans un lieu digne, propre au recueillement.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je voudrais rappeler les raisons qui avaient motivé, en son temps, les réserves du Parti libéral. A l'époque, nous étions préoccupés par la chapelle des Rois, où il y avait des problèmes de travaux, d'infiltration d'eau. Aujourd'hui, nous sommes tout à fait rassurés; les travaux sont en bonne voie et le personnel est sans doute satisfait. Comme l'a rappelé le magistrat, les jardins autour du cimetière sont très bien entretenus et, dans des moments difficiles, les familles peuvent se recueillir dans un cadre de verdure soigné et apaisant.

Nos réserves tenaient à une deuxième raison, à savoir que la chapelle de l'Ange de la consolation méritait aussi toute notre attention. Pour nous, il était prioritaire de traiter en premier le cimetière des Rois, puis la chapelle de l'Ange de la consolation. Nous sommes heureux que, pour cette dernière, les travaux de restauration aient été réalisés et qu'il y ait bientôt un bel instrument. Aujourd'hui, nous n'avons donc plus aucune réserve quant à la réalisation des travaux au cimetière de Châtelaine, pour le respect de nos disparus. Comme Manuel Tornare l'a dit à plusieurs reprises, une société doit faire montre de respect à l'égard des vivants, mais aussi à l'égard de ses disparus, de sa mémoire. C'est pourquoi les libéraux acceptent cette motion. Ils seront évidemment attentifs au coût de la rénovation, mais ils souhaitent que les travaux se fassent.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je voudrais répondre à M. Dossan. Dans la chapelle de l'Ange de la consolation, nous installerons non pas un harmonium – vous pouvez interroger la grande spécialiste qu'est M^{me} Kraft-Babel – mais des orgues. Le Conseil administratif m'avait demandé de voir avec la manufacture d'orgue Saint-Martin si elle pouvait diminuer la facture. Mais le coût est quand même de 230 000 francs, ce qui n'est pas bon marché. De plus, c'est une petite chapelle qui n'a pas besoin des orgues de la cathédrale Saint-Pierre ou de Notre-Dame de Paris! Je crois que la musique qui sera jouée dans cette chapelle sera vraiment de très bonne qualité. Je vous remercie, Madame Kraft-Babel, d'avoir relevé que la chapelle des Rois a été très bien restaurée. Je suis donc le magistrat qui, pendant son mandat politique en Ville de Genève, aura rénové le plus de chapelles...

Enfin, je renvoie Guy Dossan, qui parlait de 30 enterrements à Châtelaine, à la liste des travaux qui figurait dans la proposition PR-527: il y a énormément de travaux à faire. Certes, nous pourrions ajuster les prix, si vous le désirez, mais beaucoup de travaux sont nécessaires, soit en sous-sol, soit à l'intérieur des locaux et bâtiments, parce que aucune rénovation n'a eu lieu depuis de nombreuses décennies. Encore une fois, c'est vraiment indigne de la Ville de Genève.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (52 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de lui représenter un crédit de rénovation du cimetière de Châtelaine en tenant compte de son état de détérioration avancé.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion du 16 mars 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M^{mes} Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» (M-855)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès du système de vélos en libre service dans plusieurs villes, telles que Paris, Barcelone ou Lyon;
- que ce système favoriserait la mobilité douce et pourrait participer à la réduction du trafic automobile en ville;
- que des associations actives dans le domaine du vélo seraient prêtes à participer à un tel projet;
- qu'un système de vélos en libre service s'inscrit pleinement dans la politique de soutien au développement durable fixée par le Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un système de vélos en libre service en associant pleinement les organisations intéressées;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annonce, 5593.

- de faire en sorte que la question de l’attribution et de la gestion d’un tel projet soit indépendante et séparée de l’attribution de la concession d’affichage.

M. Christian Lopez Quirland (S). Voilà une motion qui date aussi d’une année. Par chance, elle n’a pas trop mal vieilli, puisque le vélo reste une question d’actualité, qui concerne en outre tous les groupes dans cette enceinte. Ainsi, je rappelle que le Parti démocrate-chrétien avait déposé la motion M-767 pour une Maison du vélo, motion que nous avons acceptée. C’est donc un sujet d’actualité, d’autant plus important qu’il préoccupe l’ensemble de nos concitoyennes et concitoyens et que le groupe socialiste a déposé aujourd’hui une motion M-903 sur les pistes cyclables.

Nous souhaitons renvoyer la présente motion à la commission Agenda 21, sachant que le sujet des vélos en libre service a déjà été abordé il y a plus de deux ans et demi. Dès l’ouverture de la législature, nous avons posé la question à M. Pagani. Les vélos en libre service étaient soi-disant un sujet prioritaire, mais nous ne voyons pas le dossier avancer, même si j’ai quelques informations par la bande selon lesquelles M. Pagani aurait fait le nécessaire et aurait eu des discussions avec les Transports publics genevois. En l’état, si nous renvoyons la motion à la commission Agenda 21, nous pourrions nous enquérir de la situation, poser des questions et rédiger un rapport. Nous avons une richesse en Ville de Genève et dans le canton, avec toutes les associations actives dans le domaine du vélo, et il est temps que la Ville mène une politique cohérente, coordonnée, intelligente en la matière.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! appuie la proposition socialiste de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Le groupe de l’Union démocratique du centre s’est penché avec intérêt sur cette motion. La première observation que l’on peut faire est qu’il eût été souhaitable que les considérants soient un peu plus objectifs quant aux avantages du système de vélos en libre service. En effet, si nous voulons qu’une éventuelle implantation de ce système soit acceptée par la population, il convient d’exposer avec objectivité tant les avantages qu’il offre que les problèmes qu’il peut susciter.

Or il y a des problèmes importants qu’il est essentiel de connaître et pour lesquels il est essentiel d’imaginer des solutions. Si nous nous tournons par exemple vers Paris, donné en référence par les auteurs de la motion, nous observons que,

selon des informations de la chaîne LCI datant de juin 2008, 16 000 vélos avaient été vandalisés et 8000 avaient été volés. Un article du *Figaro* de juin 2008 précisait que les douaniers retrouvent fréquemment, à Marseille, des Vélib' dans les conteneurs des ferries qui se rendent au Maghreb, et les touristes sont habitués à les croiser dans les rues de Casablanca. En Roumanie, une bicyclette parisienne a même été retrouvée dans un camp de Roms... (*Exclamations.*)

Du côté des utilisateurs, il y a pourtant une relative satisfaction. Une récente enquête révèle que les Parisiens plébiscitent ce système. Toutefois, 54% se plaignent de l'état des vélos. Pour lutter contre le vandalisme, la mairie parisienne a dû lancer en mai dernier une campagne de sensibilisation.

Tous ces faits ne disqualifient pas définitivement le système de vélos en libre service, mais ils démontrent que tout n'est pas aussi angélique que certains idéalistes, parmi lesquels les auteurs de la motion, peuvent se l'imaginer. Le groupe de l'Union démocratique du centre est donc prêt à étudier l'éventuelle possibilité d'implanter le système dans notre ville. Il conviendra toutefois, préalablement, de s'informer de manière détaillée et objective sur tous les problèmes qui se sont posés dans les villes qui ont fait l'expérience. Cela exclut bien entendu l'exigence de mise sur pied dans les plus brefs délais du système.

Par ailleurs, compte tenu des coûts que cela engendre, il ne faut exclure aucune solution avant de l'avoir étudiée et, donc, la seconde invite nous apparaît, elle aussi, précipitée.

Avec ces réserves – pour lesquelles nous ne déposerons pas d'amendement afin de gagner du temps – nous sommes prêts à étudier cette motion en commission de l'aménagement, car celle-ci traite actuellement de tout ce qui touche à l'aménagement de places pour vélos.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous y voilà! Souvenez-vous de la motion M-700 du Parti démocrate-chrétien: «Changeons la vie des Genevois par la révolution du vélo!», motion que vous aviez acceptée et qui avait été renvoyée en commission le 21 janvier 2008. Dans sa réponse, M. Pagni nous avait expliqué tous les problèmes qu'il rencontrait pour mettre en place un système de ce type.

Avec la présente motion, on est dans le même esprit. Il est certain qu'elle va complètement dans le sens que préconisaient les démocrates-chrétiens à l'époque.

Nous accepterons donc cette motion et son renvoi en commission, afin d'y voir vraiment clair et d'aller de l'avant. A Paris, à Lyon et dans quantité de grandes villes, le système fonctionne à satisfaction de tous les usagers: il est dans l'air du temps, il permet d'aller plus vite et de désencombrer la circulation. Nous disons donc oui à cette motion!

M. Alexis Barbey (L). Lors de son dépôt il y a un an, cette motion nous paraissait relever d'un effet de mode. Paris a ses Vélib', les Lyonnais ont leurs vélos en libre service, et Genève devrait avoir son système. Cette façon d'analyser les nécessités à Genève nous paraissait un peu courte... Je rappelle que le territoire de notre commune est quand même restreint et que, proportionnellement à la surface de la ville, le trajet parcouru en vélo à Paris dans un temps donné peut être fait à pied à Genève. Alors, est-il vraiment nécessaire d'avoir un système de Vélib'?

Nous nous posons une autre question. Si l'on se réfère, en dehors des effets de mode, à l'évolution de la technologie, on constate que ce n'est pas le Vélib' qui tente les gens. Ce n'est pas le Vélib' qui induira le transfert du véhicule à carburant fossile vers le vélo, mais bien le vélo électrique, qui permet d'élargir le champ de déplacement du cycliste et qui offre un vrai confort. Nous nous demandons donc si ce n'est pas le choix qui devrait être fait par la Ville de Genève.

Néanmoins, comme il nous semble que la problématique mérite d'être étudiée et peut-être pondérée dans ce sens-là, les libéraux accepteront le renvoi de la motion à la commission Agenda 21, pour analyser le problème en toute indépendance et avec une grande largeur d'esprit.

M. Christian Lopez Quirland (S). Je suis heureux que nous puissions enfin arriver à un consensus sur cette question du vélo. Tous les groupes semblent d'accord sur le fait que cette question est fondamentale. Et j'irai même plus loin en faisant un mea culpa: nous, les motionnaires, nous aurions peut-être dû proposer un projet d'arrêté pour demander une clarification sur la politique du vélo en ville de Genève. Je pense que cette clarification est nécessaire, puisque nous avons vu, au cours de cette législature, une profusion de motions à ce sujet. Il est nécessaire de réfléchir à cette problématique, à laquelle sont sensibles toutes les citoyennes et tous les citoyens.

M. Barbey a raison de relever que le territoire de la Ville de Genève est restreint. D'ailleurs, lors de mon intervention concernant la Maison du vélo, j'avais souligné que cette question dépassait les frontières de la Ville et qu'il fallait trou-

ver des accords avec les autres communes, voire avec l'Etat et même avec des privés, pour faire des projets intelligents, coordonnés, qui servent à tous. Je suis complètement d'accord avec ces remarques. Raison pour laquelle je vous invite à renvoyer cette motion en commission de l'aménagement, afin que notre Conseil se saisisse enfin de cette question et que nous puissions en discuter à tête reposée et de manière intelligente.

M. Adrien Genecand (R). De notre côté, tout a été dit sur l'importance de développer ce système. J'étais à Barcelone le week-end passé: la ville est dotée d'un système de Vélib' et c'est très pratique. Alors, allons-y! Simplement, il me semble que trois motions similaires sont déjà en commission Agenda 21 et que M. Pagani s'est saisi du dossier et l'étudie. Certes, on peut en remettre une couche, mais je pense qu'il serait intéressant d'entendre Pagani... (*Remarque.*) Oui, M. le magistrat Pagani, notre maire à tous, bien-aimé, qui défend le vélo dans toutes les situations... D'ailleurs, pourquoi n'est-il pas là pour en parler avec nous?

M. Thierry Piguet (S). Il est avec Maudet! (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, veuillez écouter l'orateur!

M. Adrien Genecand. En l'occurrence, nous pouvons faire dans la redondance et renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement. Nous nous en saisissons volontiers pour l'étudier et conclure que le système des Vélib', c'est bien et qu'il faut le mettre en place. Ensuite, nous l'enverrons au Conseil administratif, qui nous répondra qu'il est en train d'étudier le système et qu'il rencontre tel et tel problème... Mais, à notre avis, il aurait simplement fallu interpellé M. le maire pour savoir où il en est.

Cela étant, en cas de renvoi, nous préférons renvoyer cette motion à la commission Agenda 21, qui étudie déjà trois motions de ce type. Il n'y a pas de raison que la commission de l'aménagement se saisisse également de cette problématique. Mais, encore une fois, puisque nous sommes tous d'accord qu'il faut un système de Vélib', évitons de perdre une séance de commission à 110 francs de l'heure: interpellons le magistrat et demandons-lui où il en est!

M. Pascal Rubeli (UDC). Comme dit l'adage, «plus tu pédales moins fort, moins tu avances plus vite!» Pourtant, il faut avancer quand même! Certes, on

Projet d'arrêté: Rassemblement pour une politique sociale du logement

peut se pencher sur les vélos à propulsion électrique, mais cela n'empêche pas les Vélib'. Il suffit de mettre en place l'infrastructure, et l'infrastructure, c'est un sujet purement technique qui concerne moins la commission Agenda 21 que celle de l'aménagement. Des choix doivent être faits à certains endroits, en fonction des constructions en cours: la gare, le CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et autres. Alors, si nous voulons avancer dans l'idée du transfert modal vers le vélo, allons de l'avant, y compris avec des vélos électriques, et pensons aux aménagements concrets à prévoir sur le territoire de la Ville. C'est pourquoi nous proposons d'envoyer cette motion à la commission de l'aménagement.

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, nous venons de recevoir la liste des objets en suspens. Pour rassurer M. Genecand, je dirai que, actuellement, il n'y a aucune motion traitant de ce sujet à la commission Agenda 21. Notre groupe estime plus logique, puisqu'il s'agit de questions d'aménagement, de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité (49 oui).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement est accepté par 34 oui contre 15 non.

9. Projet d'arrêté du 31 mars 2009 de M^{mes} Nicole Valiquer Greccuccio et Salika Wenger: «Crédit budgétaire supplémentaire pour le Rassemblement pour une politique sociale du logement» (PA-95)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- la politique de la Ville de Genève en faveur du logement social;
- la mission du Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL) visant à promouvoir une meilleure protection des locataires, ainsi qu'une politique sociale dans le domaine du logement;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncé, 5618. Motion d'ordre, 5639.

Projet d'arrêté: Rassemblement pour une politique sociale du logement

- le fait que le RPSL regroupe les différentes organisations genevoises qui se préoccupent de la défense des intérêts des locataires et le rôle de partenaire incontournable que le RPSL assume en matière de politique sociale du logement;
- la suppression malencontreuse de la subvention de 40 000 francs figurant dans le groupe de comptes 365 du centre de coût A800010 du budget 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 40 000 francs pour le Rassemblement pour une politique sociale du logement.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2009 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera imputée sur le centre de coût N° A800010 dans le groupe de comptes 365 du département Autorités.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Madame la présidente, je vous annonce que M^{me} Wenger et moi-même retirons ce projet d'arrêté, puisqu'une subvention de 20 000 francs en faveur du Rassemblement pour une politique sociale du logement a été inscrite au budget 2010. Et nous ne désespérons pas d'arriver à 40 000 francs au budget 2011...

La présidente. Il est pris acte de ce retrait.

10. Motion du 6 avril 2009 de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Sorties de parking: des dispositifs de sécurité» (M-858)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'un drame comme celui que l'on vient de vivre à la rue de l'Avenir et qui a coûté la vie à un enfant de 3 ans est de trop!;
- que la souffrance de la famille victime, mais aussi de l'automobiliste à qui cela arrive, est insupportable;
- que, dans la quasi-totalité des cas, les véhicules quittant un parking privé ou public s'engagent sur le domaine public communal;
- que, pour cet aspect des choses comme pour d'autres, il est du devoir de la municipalité d'optimiser la sécurité des usagers de son domaine public, à défaut de se voir rechercher en responsabilité un jour prochain;
- que quantité de systèmes de prévention, appareils visuels mais aussi sonores, pouvant sans doute éviter une nouvelle catastrophe existent;
- que la Ville de Genève doit montrer l'exemple en équipant de tels systèmes les immeubles dont elle est propriétaire et qui présentent des situations dangereuses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier tous les endroits qui présentent un danger et de procéder à des installations de signalisations adéquates de la présence d'un danger;
- d'inviter les propriétaires d'immeubles privés (par la voie de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, Genève) à en faire de même en prenant les mêmes dispositions.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez sûrement qu'à l'époque où nous avons déposé cette motion un drame avait eu lieu à la sortie d'un parking. Au vu de ce malheureux accident, nous avons décidé de demander au Conseil administratif de répertorier les endroits qui présentent un danger, de procéder à des installations de signalisation et d'inviter les propriétaires d'immeubles privés à faire de même aux endroits repérés par les ser-

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 6220.

vices compétents de la Ville. Nous considérons qu'il est nécessaire de garantir une meilleure sécurité, notamment à la sortie des parkings. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir accepter cette motion, pour la sécurisation de ces lieux sensibles.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette motion est effectivement très judicieuse et bien pensée. Il est vrai que la voiture est un danger, surtout quand elle circule sur les trottoirs. En ce sens, nous ne pouvons qu'appuyer cette motion. Il faut savoir qu'en Suisse, et certainement dans bien d'autres pays, les accidents de la route sont la plus grande cause de mortalité. Nous n'aurons jamais de cesse de protéger le piéton, face aux dangers de la route, face au danger que représente la voiture. L'Alternative votera donc avec plaisir cette motion.

M. Pascal Rubeli (UDC). Il n'y a pas que la voiture qui soit un danger sur les trottoirs, je le dis en passant... Cette motion a été déposée à un moment sensible, juste après le malheureux accident qui s'est produit à la sortie d'un garage. Il est vrai que ce genre de drame ne doit pas se reproduire. C'est un problème de gestion du domaine public et du domaine privé, des mesures claires doivent être édictées et prises pour la sécurisation de ces lieux. Il est donc judicieux d'accepter cette motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (49 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier tous les endroits qui présentent un danger et de procéder à des installations de signalisations adéquates de la présence d'un danger;
- d'inviter les propriétaires d'immeubles privés (par la voie de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, Genève) à en faire de même en prenant les mêmes dispositions.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. M. Maudet étant de retour, le bureau vous propose d'aborder les interpellations qui le concernent.

11. Interpellation du 16 septembre 2009 de M. Thierry Piguet: «Qui décide du prix du pain (feux d'artifice des Fêtes de Genève)?» (I-201)¹.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs, qui décide du prix du pain, de la baguette ou de ce qu'on peut manger lors des Fêtes de Genève, particulièrement lors de la soirée dédiée aux feux d'artifice? Vous savez que, lors de cette soirée, nous sommes nombreuses et nombreux à chercher la meilleure place pour voir les feux, et chacun essaie de se faufiler jusqu'au bord de l'eau. Or, l'été dernier, quelle ne fut pas ma surprise de voir qu'une des terrasses des pavillons déplacés au bord de l'eau – je parle de la terrasse située sur la rotonde du Mont-Blanc – était quasiment vide, et cela deux heures avant les feux. Je me suis dit que c'était super et que j'allais m'installer là pour voir les feux, avant que ne m'arrête un panneau indiquant que la place était à 80 francs avec un panini, ou alors 80 francs le panini, avec la place!

Voilà pourquoi la terrasse était vide. Je pose donc la question de savoir si on peut pratiquer tout et n'importe quoi en termes de prix sur le domaine public. Les conventions ont-elles changé à partir du moment où les pavillons ont été rapprochés de l'eau? Avec vue sur l'eau, vue sur le lac, les taxes et redevances sont-elles plus chères qu'auparavant? Les services chargés du domaine public ont-ils été prévenus et comment cela se passe-t-il exactement?

Il me semble qu'à ce prix-là on se fiche de la tête des touristes et des Genevois! Et, surtout, je voudrais savoir si l'on ne se fiche pas aussi de la collectivité publique, de la Ville de Genève et notamment de vous-même, Monsieur Maudet! Se fiche-t-on de votre tête?

¹ Annoncée, 1669.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur Piguet, on m'a dit que vous trépigniez d'impatience, en attendant de pouvoir développer votre interpellation, raison pour laquelle je suis revenu... J'étais en effet excusé ce soir, car j'assistais à une séance urgente, qui s'est achevée il y a quelques minutes. Je reviens donc tout naturellement pour entendre et répondre à votre interpellation. Celle-ci date du mois de septembre 2009, c'est-à-dire d'il y a quasiment six mois. Vous avez eu la gentillesse de m'informer de sa teneur, ce qui m'a permis de me renseigner et je peux donc vous répondre de façon complète ce soir.

En l'occurrence, vous citez un cas qui est bien évidemment inadmissible et, en plus, illégal. Effectivement, s'agissant de l'usage accru du domaine public, selon les conventions en vigueur, selon la loi et les règlements sur lesquels nous nous basons, il n'est pas possible de privatiser un espace public, d'en faire payer l'entrée, cela même de façon déguisée, en prétextant que le panini ou la boisson coûte 80 francs! C'est une pratique qui a pu se développer dans le passé et à laquelle les services – qui, au début des années 2000, n'étaient pas encore les miens – avaient mis un terme. Depuis, nous n'avions pas eu connaissance de nouveaux cas de ce type. Renseignements pris, nous nous sommes rendu compte qu'un glacier en particulier s'était rendu coupable de cette pratique l'été passé, le soir des feux. Alors, quand on l'apprend a posteriori, il est difficile d'agir. Mais sachez qu'il y a quand même une justice, si je puis dire, puisque le glacier en question ne s'est pas vu attribuer d'emplacement – pas forcément pour cette raison d'ailleurs – lors de la mise à disposition des nouveaux pavillons, mise à disposition qui, en plus de l'usage du domaine public, comprend dorénavant la location du bâtiment appartenant à la Ville.

Justice est donc faite, pourra-t-on dire. Soyez assurés que mes services ont été alertés à ce sujet, aussi bien la police municipale que les gestionnaires du domaine public. Le cas échéant, nous corrigeons immédiatement la situation et nous sanctionnons a posteriori, sur la base d'un constat, car ces pratiques ne sont pas admissibles. Comme vous, je conviens que l'image donnée par notre ville dans de tels cas évoque plus le racket que l'accueil des touristes!

L'interpellation est close.

12. Interpellation du 1^{er} décembre 2009 de M. Thierry Piguet: «Une déchetterie sous les fenêtres d'une école: erreur d'emplacement ou nouvelle pédagogie?» (I-205)¹.

M. Thierry Piguet (S). Nous avons déjà évoqué ce sujet plusieurs fois. En deux mots, je rappelle que devant l'annexe de l'école de commerce Nicolas-Bouvier, soit l'ancienne école ménagère de la rue Rousseau, des collecteurs de verre ont été entreposés. Ceux-ci se trouvaient auparavant sur la parcelle du Petit-Jacob où se construit un immeuble de la Ville. Les services de la Voirie ont eu la bonne idée de déplacer ces collecteurs sous les fenêtres de l'école de commerce, sur le trottoir. Or c'est l'endroit où les étudiants font leur pause, car nous sommes là dans un vieux bâtiment, qui n'offre pas d'autre espace où fumer sa clope pendant les cinq minutes de pause.

En l'occurrence, les collecteurs de verre ont la mauvaise habitude – ce n'est pas leur faute! – d'attirer quantité de déchets. Lorsqu'on arrive le matin, on trouve de tout, une déchetterie complète, je pourrais vous montrer des photos... En plus, je ne vous explique pas le bruit des bouteilles qu'on jette et celui des collecteurs qu'on vide avec une grue, à la hauteur des fenêtres. Tout cela n'est pas très sympa. Certes, Monsieur le magistrat, je vous remercie pour ce que vous avez déjà fait. D'une part, l'association Partage vient quelques fois par semaine nettoyer ces déchets. D'autre part, je sais que d'autres aménagements sont prévus. Néanmoins, ces collecteurs de verre, même s'ils vont être remplacés, resteront sur place toute l'année, puisque les travaux de construction de l'immeuble mitoyen dureront en tout cas une année.

Alors, je m'étonne quand même qu'il n'y ait pas moyen de déplacer ces collecteurs, sachant qu'avec les beaux jours et les fenêtres ouvertes, en plus de la vue et du bruit, nous aurons bientôt l'odeur! Cela risque d'être particulièrement épouvantable lors des examens de mai et de juin, sachant que c'était déjà difficile lors de la session semestrielle de janvier. J'aurais donc voulu savoir s'il n'est vraiment pas possible de mettre ces conteneurs ailleurs.

Plus généralement, je souhaiterais avoir une idée plus précise de votre politique en matière de salubrité publique. Vous pourriez peut-être venir devant la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, pour faire le bilan de votre action, pour nous dire où vous comptez installer des collecteurs excavés, ce qu'il est possible de faire ou non, et pourquoi. Pour ma part, je trouve quand même dommage qu'on ne puisse aller plus vite en matière de récupération des déchets en Ville de Genève, et régler ces problèmes de collecteurs qui attirent les déchets, comme les panneaux Boris attirent les dépôts sauvages.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 3014.

D'ailleurs, pour reparler de votre mascotte, d'aucuns ont souhaité la libération de Boris le raton laveur... Monsieur le magistrat, il faudrait peut-être vous préoccuper davantage de la salubrité et aller plus vite, car je crois savoir que ces mêmes personnes souhaiteraient aussi votre libération dans quelques mois... Reste à savoir à quel biotope, Monsieur le magistrat, il conviendra de vous rendre!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je vais me concentrer sur l'interpellation, car il me semble que la fin du propos de l'interpellateur dérivait dangereusement... S'agissant de la politique générale, il existe environ 200 sites de récupération pour les 1600 hectares du territoire municipal. Grosso modo, 120 de ces sites sont des bennes enterrées, dites «conteneurs terriers», qui présentent l'intérêt de ne pas gêner en termes de visibilité, au contraire des quelque 70 autres bennes octogonales auxquelles vous faites référence dans votre interpellation, Monsieur le conseiller municipal.

Le problème est qu'en Ville de Genève le sous-sol est déjà très occupé et qu'on a choisi les sites les plus faciles pour excaver et implanter ces conteneurs terriers. Sur la septantaine de sites restants, on a maintenu les conteneurs octogonaux, à la satisfaction d'ailleurs des milieux que vous représentez parfois – je parle des milieux culturels et artistiques qui souhaitent pouvoir pratiquer l'affichage libre sur ces conteneurs. Ceux-ci sont situés principalement aux endroits où le Service du génie civil estime qu'il n'est pas possible de creuser. En l'occurrence, c'est la caractéristique du quartier de Saint-Gervais: le sous-sol est encombré par toutes sortes de tubes, fils et câbles, et occupé par des caves, parkings et autres.

Ces difficultés très concrètes se rencontrent surtout dans l'hypercentre, à Saint-Gervais, aux Pâquis, aux Eaux-Vives, et il ne sera malheureusement pas possible d'installer ces conteneurs terriers dans tous les quartiers. Nous avons cependant un plan d'implantation, qui a été expliqué en commission, car nous n'allons évidemment pas nous arrêter à 120 conteneurs.

Sur le point précis de l'interpellation, soit le site à la rue Rousseau, vous mettez le doigt sur deux problèmes que nous connaissons bien en matière de déchets. Le premier, c'est que tout le monde souhaite une déchetterie, mais si possible pas en bas de chez soi, pas à côté de chez soi. Le paradoxe, et cela amène le deuxième problème, c'est que, dès qu'on déplace un site de collecte des déchets, les gens sont troublés dans leurs habitudes et continuent d'amener leurs déchets là où ils les amenaient, même si la déchetterie n'est déplacée que de 10 mètres. C'est la raison pour laquelle mes services ont choisi de déplacer de quelques mètres seulement ces conteneurs octogonaux de récupération du verre. Nous avons donc pris contact avec la direction de l'école – à laquelle nous avons proposé un

rendez-vous et que nous avons dû solliciter pour qu'elle daigne nous répondre – et nous nous sommes finalement mis d'accord à satisfaction, semble-t-il. En effet, je n'ai pas reçu de nouvelle plainte de la part du doyen de cette annexe du collège Nicolas-Bouvier. Nous assurons un nettoyage optimal. L'association Partage passe, non pas quelques fois par semaine, mais tous les jours et, normalement, le site est propre.

Si ce n'est pas le cas, il faudra nous le confirmer et nous prendrons les dispositions pour tenir nos engagements s'agissant de la propreté de cet espace, a priori dévolu à la circulation piétonne et non aux élèves qui consommeraient de l'herbe à Nicot! Je me réserve du reste la possibilité de contacter votre collègue Rielle, qui sera sans doute intéressé par cette situation et qui pourra peut-être nous aider à réduire la pollution olfactive que représente la cigarette... Car je prétends que les odeurs qui remontent sont davantage les odeurs de clope, pour reprendre votre expression, que les odeurs du verre brisé!

Comme vous l'avez dit, cette situation temporaire est générée par le chantier de la Ville sur la parcelle du Petit-Jacob, à la rue du Cendrier, sur laquelle nous construisons une crèche et des logements. A la fin du chantier, nous souhaitons installer ces bennes, idéalement en sous-sol, devant ou à proximité du futur immeuble, mais je ne sais pas encore si ce sera possible. Sinon, nous les installerons en surface, de façon un peu décalée, en aval sur la rue du Cendrier, devant l'ancien Mövenpick. Une ou deux places de parc seront supprimées pour y placer ces conteneurs de récupération du verre.

Le fait est, et j'en conclus par là, qu'en ville de Genève personne n'est jamais tout à fait satisfait de l'emplacement des déchetteries, qui génèrent toujours quelqu'un. Nous sommes donc amenés à arbitrer entre les différents types de nuisances, en essayant de les réduire au maximum pour la population environnante.

La présidente. M. Piguet souhaite répliquer. Je vous prie, Monsieur Piguet, de vous exprimer en des termes appropriés envers M. Pierre Maudet...

M. Thierry Piguet (S). Madame la présidente, je crois que le mot «biotope» est un mot approprié, s'agissant d'environnement...

Monsieur le magistrat, je vous ai compris et je vous remercie de votre explication. Mais j'irai un peu plus loin. Puisqu'on construit justement cet immeuble sur la parcelle de la Ville, pourquoi n'a-t-on pas profité de l'excavation, aujourd'hui quasiment terminée, pour prévoir directement avec les services de M. Pagani un coin pour les déchets? Une proposition avait été faite, il y a quelques années,

pour construire à cet endroit une trémie en vue de relier la rue du Cendrier au parking de Manor. Cela n'a pas pu se faire parce que c'était trop contraignant, mais les études avaient montré qu'il était possible de creuser sans rencontrer 36 000 tuyaux... Aussi, je vous demande si vous avez envisagé cette solution.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Tout d'abord, Monsieur Piguet, vous savez comme nous que la place est rare en ville de Genève. Or ce qui est rare est cher et si nous avons du terrain, c'est a priori pour y construire du logement. Sur la parcelle en question, il est clair qu'on ne va pas gaspiller, ne serait-ce que quelques mètres carrés d'emprise – je parle ici d'emprise sur le domaine privé de la Ville – pour y installer des conteneurs, alors qu'on peut gagner ces mètres carrés sur cinq étages. Il était donc exclu d'excaver pour des conteneurs sur la parcelle du Cendrier.

En fait, quand je parlais d'excavation complémentaire, je ne parlais pas de cette parcelle-là et je précise donc mon propos: il s'agit de s'orienter vers une solution consistant à excaver sur les places de parc en épi situées devant l'ancien Mövenpick, donc un peu en retrait. Je ne connais pas exactement le parcellaire souterrain, mais c'est là une zone où on avait en effet imaginé construire la trémie d'accès pour le parking de Manor. A l'époque, au moment des rénovations des bâtiments 9, rue Rousseau et 6-8, place Grenus, on avait d'ailleurs renforcé les fondations, pour éventuellement passer sous le pâté de maisons entre la place Grenus et la rue Rousseau. A ma connaissance, ce projet de trémie existe toujours, même s'il est dans les limbes, et c'est précisément la raison pour laquelle je ne peux garantir aujourd'hui qu'on pourra creuser des conteneurs terriers. En effet, si on décidait un jour de faire quand même cette trémie d'accès, si d'aventure le grand magasin Manor entrait en matière – à l'époque il y avait eu un litige sur ce point – nous serions bien embêtés de devoir enlever les conteneurs et les déplacer.

C'est dire qu'à chaque fois nous faisons un arbitrage et une pesée d'intérêts. Je peux vous assurer que, lorsque nous le pouvons, nous privilégions les conteneurs terriers, car nous sommes conscients de l'impact que représentent les bennes octogonales en surface, en termes de visibilité sur le domaine public, mais aussi d'incitation aux incivilités. Tout le monde gagne donc à ce qu'il y ait des conteneurs terriers, mais, ma foi, ce n'est pas possible partout.

L'interpellation est close.

La présidente. Monsieur le conseiller administratif, nous profitons de votre aimable présence pour aborder l'interpellation suivante.

13. Interpellation du 20 janvier 2010 de M. Grégoire Carasso: «Escalade: ce ne sont pas les Savoyards qui nous envahissent, ce sont les déchets!» (I-206)¹.

M. Grégoire Carasso (S). Mes camarades me demandent de ne pas être trop long... Mais il est difficile d'aller à l'essentiel sans évoquer ce que j'ai découvert ces dernières semaines, à savoir que cette interpellation me donnait une occasion rêvée pour rendre hommage à mon camarade, ancien conseiller municipal, Roman Juon. Celui-ci avait en effet déposé en mai 2001 une interpellation intitulée: «Déjections équine en Vieille-Ville durant les fêtes de l'Escalade.» La transition est donc toute trouvée pour aborder la question de l'Escalade, de la Compagnie 1602 et de l'état déplorable dans lequel la Vieille-Ville a été laissée après le cortège.

Je sais que la Voirie et ses mascottes en particulier ont à cœur de laisser la ville, après des manifestations, dans le meilleur état qui soit. C'est très généralement le cas et j'aimerais savoir pourquoi, cette fois, la situation a été à ce point catastrophique. En l'occurrence, la Compagnie 1602 fait un travail remarquable année après année, et j'imagine qu'une part de l'explication tient à des facteurs qui n'étaient pas présents les autres années. Bref, deux mots sur ce sujet, s'il vous plaît, Monsieur le magistrat.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'ai fait le même constat que le préopinant. Le lundi, alors que les services de voirie travaillent dans le secteur dès 4 h du matin, on a pu constater qu'ils avaient mis un certain temps à procéder au nettoyage complet de la Vieille-Ville. A cet égard, plusieurs problématiques se superposent, mais j'aimerais d'abord souligner que, dans votre interpellation, Monsieur le conseiller municipal, vous relevez que, de manière générale et en temps usuel, le travail est bien fait pour tout type de manifestations. A contrario, lorsque les choses se passent un peu moins bien, on le remarque d'autant plus.

Je donnerai ici un premier élément d'explication. Le cortège de l'Escalade, ces dernières années en particulier, draine chaque fois plus de monde, du monde qui consomme et qui jette aussi toutes sortes de déchets, faute parfois de trouver le réceptacle adéquat. Devant cette augmentation de la fréquentation, nous avons, dès le mois de janvier 2010, pris langue avec la Compagnie de 1602. Celle-ci, dans le cas d'espèce, n'est pas complètement responsable de la situation que vous avez décrite, mais elle peut contribuer, par un dispositif dont elle a la charge, à atténuer ce phénomène en disposant un certain nombre de poubelles sur le parcours du cortège.

¹ Annoncée, 4631.

Nous avons ensuite le problème des déjections équinés. Vous y avez fait référence: c'était une des marottes de M. Juon. Durant le week-end, des chevaux se baladent en ville et leurs déjections sont ensuite écrasées par les piétons – pardonnez-moi d'être trivial, mais c'est la réalité. Le fait est que, *de minimis curat praetor*, il faut aussi s'intéresser au plus dérisoire pour comprendre... Le problème, avec ces déjections équinés, quand elles sont bien tassées par les passants, c'est qu'il nous faut utiliser le karcher, un outil que j'affectionne tout particulièrement, mais qui est difficile à utiliser dans ces périodes de grand froid. Durant les mois de décembre, janvier et février – on le voit pour les tags – le nettoyage au karcher est difficile en raison des températures et il ne peut se faire qu'à la faveur d'un redoux, qui arrive souvent en décembre mais quelques jours après l'Escalade.

Cela dit, la mauvaise situation qu'on a pu constater cette année est essentiellement due à une politique que j'ai voulue et dont je n'ai pas forcément vu toutes les conséquences. Mais vous pouvez me croire: nous prendrons les dispositions cette année pour que cela change. Je parle de l'empiétement des établissements publics et débits de boissons qui vendaient du vin chaud, du thé, différents mets et boissons... Ils ont certes contribué à l'animation de la ville, mais n'ont pas pris les dispositions nécessaires, de mon point de vue, pour que les gobelets, assiettes et autres serviettes utilisés par les consommateurs finissent à la poubelle. C'est évidemment de leur responsabilité: si les établissements font du chiffre en vendant des boissons et mets divers, ils doivent récupérer les déchets.

J'ajouterai un élément qui nous a un peu fâchés, mais qui a été réglé entre temps: c'est la situation déplorable que nous avons trouvée à la sortie de la séance budgétaire, juste en face de cette salle, sur l'esplanade des canons. A la suite du bal organisé par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, cet espace était absolument dégueulasse, disons-le franchement! Certes, on ne peut pas en imputer totalement la responsabilité aux organisateurs, car ceux-ci ont balayé, comme ils s'y étaient engagés. En fait, un certain nombre de fêtards sont venus après coup et ont laissé beaucoup de détrités, sans égards pour la Vieille-Ville.

Raison pour laquelle, et j'en conclus par là, Madame la présidente, nous prendrons les mesures suivantes. En 2010, il y aura un conteneur à déchets de 240 litres à côté de chaque stand vendant du vin chaud, de la soupe ou autre, à la cour Saint-Pierre où se déroule le feu, à la Grand-Rue où est distribuée la soupe de la mère Royaume, et vers les canons. Nous installerons plusieurs tours de tri des déchets, notamment à la Treille, où sont grillés les sangliers. Là, nous avons aussi dû nettoyer la graisse de sanglier tombée par terre le samedi. De plus, la Boîte à boulots sera mandatée pour améliorer la propreté en suivant immédiatement le cortège. Enfin, samedi, dimanche et lundi matin, nous porterons une attention particulière au sable qui est épandu pour que les chevaux ne glissent pas. Car c'est

là une autre problématique: nous devons épandre du sable et le récupérer ensuite. C'est dire que la Voirie s'engage et continuera à s'engager pour que cette manifestation commémore l'Escalade des Savoyards, et non celle des déchets!

La présidente. M. Carasso souhaite répliquer... (*Exclamations.*)

M. Grégoire Carasso (S). Sous les ovations du Conseil municipal, je souhaitais savoir, Monsieur le magistrat, quels étaient les attributs particuliers du karcher qui vous plaisaient...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Ceci ne faisant pas partie de l'interpellation, je vous répondrai en privé, Monsieur Carasso, pour garder un certain secret...

L'interpellation est close.

14. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-102, de *M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Christiane Olivier, Nicole Valiquier Grecuccio, Marie-France Spielmann, Silvia Machado, Martine Sumi, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses et Alexandre Wisard*: «Gratuité du domaine public pour les 1^{er} Mai, 1^{er} Juin et 1^{er} Août»;

ainsi que les motions et les résolutions suivantes:

- M-900, de *M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez et M. Christian Zaugg*: «100% pour les 100 ans de Hans Erni!»;
- M-901, de *MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Thierry Piguet, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Christiane Olivier*: «Construisons des bains publics dans le Rhône!»;

- M-902, de *MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, Mmes Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz*: «Comédie après la Comédie!»;
- M-903, de *Mmes Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Nicole Valiquier Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Endri Gega, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet*: «Grandes traversées cyclables à Genève»;
- M-904, de *M. Grégoire Carasso, Mmes Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli*: «Développons les murs de grimpe»;
- R-129, de *Mmes Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek et Ariane Arlotti*: «La Ville de Genève ne veut pas subventionner le dumping salarial»;
- R-130, de *Mmes Salika Wenger, Renate Cornu, Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Christiane Olivier, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Christophe Buemi, Yves de Matteis, Thierry Piguet, Roland Crot et Pascal Rubeli*: «Une nuit? Ce n'est pas assez (Nuit des musées)!».

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les deux questions écrites suivantes:

- QE-319, de *Mmes Salika Wenger et Maria Pérez*: «Option pour déneiger les rues»;
- QE-320, de *Mme Valérie Bourquin*: «Trop d'information tue l'information!».

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5026
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5026
3. Questions orales	5026
4. Pétitions.	5026
5. Motion du 23 février 2009 de MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, M ^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio et Martine Sumi: «L'apprentissage tout au long de la vie: un enjeu pour lutter contre l'inégalité des chances» (M-850)	5028
6. Motion du 11 mars 2009 de MM. Thierry Piguët, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M ^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Une retraite pour les artistes» (M-851)	5035
7. Motion du 11 mars 2009 de MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Rénovation du cimetière de Châtelaine» (M-852)	5047
8. Motion du 16 mars 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M ^{mes} Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» (M-855)	5052
9. Projet d'arrêté du 31 mars 2009 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Salika Wenger: «Crédit budgétaire supplémentaire pour le Rassemblement pour une politique sociale du logement» (PA-95).	5057
10. Motion du 6 avril 2009 de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, M ^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Sorties de parking: des dispositifs de sécurité» (M-858)	5059

11. Interpellation du 16 septembre 2009 de M. Thierry Piguet: «Qui décide du prix du pain (feux d'artifice des Fêtes de Genève)?» (I-201).....	5061
12. Interpellation du 1 ^{er} décembre 2009 de M. Thierry Piguet: «Une déchetterie sous les fenêtres d'une école: erreur d'emplacement ou nouvelle pédagogie?» (I-205).....	5063
13. Interpellation du 20 janvier 2010 de M. Grégoire Carasso: «Escalade: ce ne sont pas les Savoyards qui nous envahissent, ce sont les déchets!» (I-206).....	5067
14. Propositions des conseillers municipaux	5069
15. Interpellations	5070
16. Questions écrites	5070

La mémorialiste:
Marguerite Conus